



NOTE D'INFORMATION SIMPLIFIEE

Cette Note d'Information Simplifiée est complétée par la notice d'information du FCPE « CEGELEC Share Plan » inscrite auprès de l'AMF sous le n° FCE20010186

Ouverture du capital de CEGELEC HOLDING réservée aux salariés du Groupe par voie de souscription à des parts du FCPE « CEGELEC Share Plan » et portant sur 1 250 000 actions au maximum avec un montant minimum de souscription fixé à 120 euros la part

Société concernée au Maroc : CEGELEC MAROC S.A

DATE DE SOUSCRIPTION : LE 31 OCTOBRE 2007

ORGANISME CONSEIL



Autorisation de l'Office des Changes n° 12/2972 en date du 11 octobre 2007 pour un montant maximum de 2,0 millions de dirhams

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n° 03/04 du 19 novembre 2004 prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information simplifiée a été visé par le CDVM le 30 octobre 2007 sous la référence VI/EM/038/2007.

Est annexée à la présente note d'information simplifiée la notice d'information du FCPE « CEGELEC Share Plan » inscrite auprès de l'AMF sous le n° FCE20010186.

Année 2007

ABREVIATIONS

AGO	: Assemblée Générale Ordinaire
AMF	: Autorité des Marchés Financiers
BAM	: Bank Al Maghrib
BMCI	: Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNPP	: BNP Paribas
CDVM	: Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CGI	: Code Général des Impôts
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DH	: Dirham
ESOS	: Employee Share Offering Scheme (Plan d'Offre d'Actions pour les salariés)
EBIT	: Earnings Before Interest and Taxes
EBITA	: Earnings Before Interest Taxes and Amortization
FCPE	: Fonds Commun de Placement d'Entreprise
IR	: Impôt sur le Revenu
IS	: Impôts sur les Sociétés
LMBO	: Leverage Management Buy-Out
OPCVM	: Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
RCS	: Registre de Commerce et des Sociétés
SAS	: Société par Actions Simplifiée
PEG	: Plan d'Epargne Groupe

DEFINITIONS

Abondement : un complément financier apporté par l'employeur du salarié souscripteur pour l'aider à se constituer une épargne, et qui prend la forme d'un montant en euros investi dans le FCPE « CEGELEC Share Plan ».

Adhérent / Bénéficiaire : tout salarié qui effectue des versements au Plan d'Epargne de Groupe.

CEGELEC HOLDING SAS : Société par Actions Simplifiée au capital 95 075 800 euros dont le siège est sise 72, avenue de la Liberté – 92000 Nanterre, 488 092 529 RCS Paris.

CEGELEC SAS : Société par Actions Simplifiée au capital de 96 017 400 euros, sise 72, avenue de la Liberté – 92000 Nanterre, 421 319 591 RCS Nanterre.

CEGELEC SA : Société Anonyme au capital de 111 633 700 euros dont le siège social est sise 72, avenue de la Liberté - 92000 Nanterre, 419 390 463 RCS Nanterre.

Conseil de Surveillance du FCPE : organe de suivi de la bonne gestion du Fonds. Il est composé à parité de représentants des porteurs de parts, désignés par les centrales syndicales, et de représentants de la Direction de CEGELEC. Lors de sa réunion annuelle, il détermine par vote les orientations de gestion financière des investissements du FCPE.

EBITA : Un concept comptable proche du résultat d'exploitation duquel on déduit l'amortissement des écarts d'acquisition.

FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise) : instrument financier qui sert à investir et à faire fructifier les avoirs des salariés investis dans le Plan d'Epargne Entreprise. Il s'agit d'un portefeuille de valeurs mobilières. Ces valeurs sont détenues en copropriété par l'ensemble des adhérents au FCPE.

Fonds LBO France : fonds commun de placement à risques géré par LBO France Gestion SAS et régi par le Code Monétaire et Financier Français relatifs aux organismes de placement collectifs en valeurs mobilières.

LBO France : Société par Actions Simplifiée de droit français dont le siège est situé au 148, rue de l'Université – 75007 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 418 354 502. Fondé en 1985, LBO France est l'un des tous premiers fonds de Private Equity créés en France. Société indépendante, elle se concentre sur les opérations à effet de levier.

Sans spécialisation sectorielle, LBO France s'intéresse à un spectre large de transactions, et privilégie les acquisitions de sociétés françaises ou ayant un management et une activité prépondérante en France.

LMBO (Leverage Management Buy Out) : système de rachat à crédit du capital d'une entreprise par des investisseurs avec la Participation du management et des collaborateurs de l'entreprise.

Part de FCPE ou « **Part** » : Unité de compte du FCPE, représentative des valeurs mobilières qui le composent.

Plan d'Epargne de Groupe : Le PEG a été mis en place pour la première fois le 20 juillet 2001, en application du Code français du Travail afin de permettre aux salariés de l'entreprise et des sociétés du Groupe qui y adhèrent, de souscrire aux ouvertures du capital réalisées par CEGELEC SAS.

SOMMAIRE

ABREVIATIONS	4
DEFINITIONS	5
AVERTISSEMENT	6
PREAMBULE	7
PREMIERE PARTIE : ATTESTATIONS ET COORDONNEES	8
- Le Conseil d'Administration.....	9
- Le Conseiller Juridique.....	9
- Le Conseiller Financier.....	9
- Le Responsable de l'information et de la communication financière.....	9
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DE L'OPERATION	10
II.1 - Cadre de l'opération.....	11
II.2 - Objectifs de l'opération.....	11
II.3 – Renseignements relatifs au Capital.....	11
II.4 - Structure de l'offre.....	12
II.5 - Renseignements relatifs aux titres émis.....	13
II.6 - Eléments d'appréciation du prix de souscription.....	15
II.7 – Calendrier de l'opération.....	15
II.8 - Syndicat de placement.....	15
II.9 - Modalités de souscription.....	15
II.10 - Modalités de règlement des ordres.....	16
II.11 - Modalités de règlement des titres.....	17
II.12 - Etablissement assurant le service titres.....	17
II.13 - Conditions fixées par l'Office des Changes.....	17
II.14 - Engagements relatifs à l'information financière.....	18

II.15 - Charges engagées.....	18
II.16 - Régime Fiscal.....	18
II.17 – A propos du Groupe CEGELEC.....	19
II.18 - Facteurs de risques.....	20

ANNEXES	22
----------------	-----------

- *Le bulletin de souscription ;*
- *Autorisation de l'Office des Changes ;*
- *Notice d'information CEGELEC Share Plan ;*
- *Le règlement du PEG ;*
- *Rapport d'activité 2006 du FCPE « CEGELEC Share Plan » ;*
- *Rapport d'activité du Groupe CEGELEC 2006.*

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en titres de capital comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de l'émetteur.

La présente note d'information simplifiée ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition de titres de capital objet de ladite note d'information simplifiée.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

PREAMBULE

La présente note d'information simplifiée a été préparée par BMCI Finance conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n°03/04 du 19/11/04 prise en application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- ⇒ le Plan d'Épargne Entreprise Groupe Etranger du Personnel du Groupe CEGELEC ;
- ⇒ la notice d'information du FCPE « CEGELEC Share Plan » inscrite auprès de l'AMF sous le n° FCE20010186 ;
- ⇒ le rapport d'activité 2006 du FCPE « CEGELEC Share Plan ».

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note doit être :

- ⇒ remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- ⇒ tenue à la disposition du public au siège de la BMCI et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions selon les modalités suivantes :
 - elle est disponible à tout moment au siège social de CEGELEC Maroc sise au 129, boulevard du Fouarat 20351, Casablanca. Téléphone : 022 63 93 02 ;
 - elle est disponible sur le site du CDVM : www.cdvm.gov.ma.

Un extrait de ladite note d'information simplifiée doit, en outre, être publié dans un journal d'annonces légales.

PREMIERE PARTIE : ATTESTATIONS ET COORDONNEES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je soussigné, Monsieur Pierre MASSON, Président du Conseil d'Administration de la société CEGELEC Maroc, agissant pour le compte de la maison mère CEGELEC SAS atteste que, à ma connaissance, les données de la présente note d'information simplifiée dont j'assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CEGELEC SAS ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. A ma connaissance, elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Pierre MASSON

Président du Conseil d'Administration

CEGELEC Maroc

129, boulevard du Fouarat 20351, Casablanca

ahmed.rahmani@CEGELEC.com

Tél. 022 63 93 02

Fax : 022 60 39 16

LE CONSEILLER JURIDIQUE

L'opération d'offre de souscription à des Parts du FCPE « CEGELEC Share Plan », proposée aux salariés de CEGELEC Maroc S.A. et faisant l'objet de la présente Note d'information simplifiée, est conforme à la législation marocaine en ce qui concerne l'appel public à l'épargne, étant en outre précisé que conformément aux indications données dans la note d'information simplifiée susvisée:

- a) les souscripteurs de nationalité marocaine devront se conformer aux prescriptions édictées par l'Office des Changes ;
- b) les souscripteurs devront se conformer à la législation fiscale en vigueur au Maroc.

Maître Hicham NACIRI

Avocat à la cour

Naciri & Associés / Gide Loyrette Nouel

63, Boulevard Moulay Youssef - 20 000 Casablanca

E-mail : naciri@gide.com

Tel : +212 22 27 46 28

Fax : +212 22 27 30 16

LE CONSEILLER FINANCIER

La présente note d'information simplifiée a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces informations ne concernent que les renseignements d'ordre réglementaire spécifiques au marché marocain, nécessaires aux salariés de CEGELEC Maroc S.A pour leur permettre de se déterminer sur l'investissement qui leur est proposé.

M. Mohamed ABOU EL FADEL
Administrateur Directeur Général
BMCI FINANCE 26, place des Nations Unies. Casablanca
mohamed.abouelfadel@bnpparibas.com
Tél. 022 46 11 46
Fax. 022 27 93 79

LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

M. Henri PASQUIER, Secrétaire Général
CEGELEC Maroc
129, boulevard du Fouarat 20351, Casablanca
henri.pasquier@CEGELEC.com
Tél. 022 63 93 03
Fax : 022 60 39 16

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DE L'OPERATION

II.1- CADRE DE L'OPERATION

CEGELEC HOLDING SAS est une société indépendante constituée à la suite du rachat, le 20 juillet 2001, du secteur Contracting d'Alstom au travers d'un LMBO, par ses dirigeants et ses salariés, avec l'appui de deux groupes financiers institutionnels : CDC Equity Ixis Capital et Charterhouse Development Capital qui détenait chacune 45% du capital. Le management possédait les 10% restant.

A la faveur d'un 2^{ème} LMBO initié le 30 mars 2006, LBO France est devenu l'actionnaire majoritaire de CEGELEC HOLDING SAS aux côtés de la société MARBEUF MANAGEMENT II SAS, du management et des collaborateurs de l'entreprise.

Par lettre datée du 3 octobre 2007, le président de la société CEGELEC HOLDING informe les salariés du Groupe que l'actionnaire Marbeuf Management II SAS s'est engagé à céder une partie de sa participation dans la société CEGELEC HOLDING SAS.

Ladite cession sera réalisée au profit des FCPE « CEGELEC Actionnariat » et « CEGELEC Share Plan », au prix unitaire de 1,45 euros l'action.

II.2- OBJECTIFS DE L'OPERATION

Le Plan d'Epargne d'Entreprise Groupe a pour objet de permettre aux salariés des sociétés qui ont adhéré au PEG de participer à la constitution d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières et d'associer ainsi les salariés aux résultats de l'entreprise.

Cette année, le transfert d'un certain nombre d'actions CEGELEC HOLDING SAS par l'actionnaire MARBEUF MANAGEMENT II SAS, permet d'offrir à nouveau aux salariés la possibilité, à travers les FCPE, d'investir ou de réinvestir dans leur entreprise.

L'actionnaire cédant, MARBEUF MANAGEMENT II SAS, s'est engagé à céder une quantité maximale de 1 250 000 actions de sa participation dans la société CEGELEC HOLDING. Cette cession se fera au prix unitaire de 1,45 euros l'action au profit des FCPE « CEGELEC Actionnariat » et « CEGELEC Share Plan », deux Fonds mis en place le 13 Août 2001 par le Plan d'Epargne Groupe du Groupe CEGELEC.

Le FCPE « CEGELEC Actionnariat », destiné aux salariés du Groupe en France, a été agréé par l'AMF le 7 septembre 2001 et sa notice d'information a été mise à jour le 31 août 2007 conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Le FCPE « CEGELEC Share Plan », destiné aux salariés du Groupe hors de la France, a été agréé par l'AMF le 7 septembre 2001 et sa notice d'information a été mise à jour le 12 juillet 2005, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Ci-après l'historique des résultats des dernières opérations ESOS au Maroc :

	Autorisation de l'Office des Changes	Montant souscrit	Nombre de souscripteurs
ESOS 2001	1 110 107 DH	1 088 184 DH	157
ESOS 2006	4 000 000 DH	751 160 DH	109

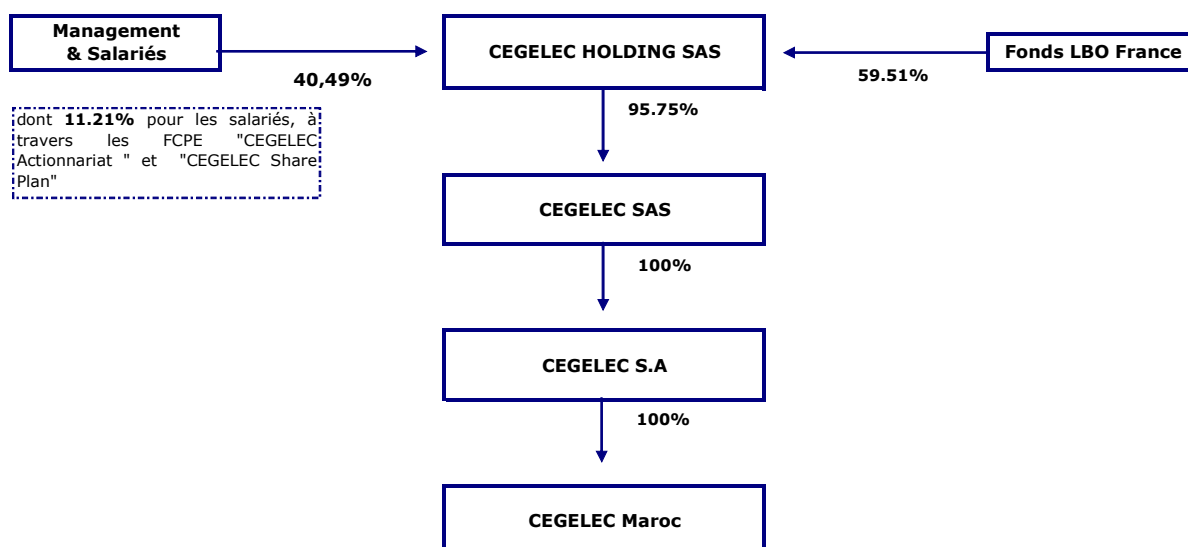
II.3- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CAPITAL DU GROUPE CEGELEC

Le 30 septembre 2007, le montant du capital de CEGELEC HOLDING SAS s'élevait à 95 075 800 euros, divisé en 95 075 800 actions de 1 euro chacune. A cette même date, le capital de CEGELEC HOLDING SAS était détenu à hauteur de 59.50% par le Fonds LBO France et le reste par le Management de la société.

Structure de l'actionnariat de CEGELEC HOLDING SAS :

Actionnaires	Avant cession des actions		Après cession des actions	
	Montant	% du capital	Montant	% du capital
Fonds LBO France	56 579 609	59,51%	56 579 609	59,51%
CD Finance SPRL	12 454 930	13,10%	12 454 930	13,10%
Salariés, dont :	10 657 997	11,21%	11 907 997*	12,52%
-FCPE CEGELEC Actionnariat	8 566 330	9,01%		
-FCPE CEGELEC Share Plan	2 091 668	2,20%		
Mathurins Management SAS	5 172 124	5,44%	5 172 124	5,44%
Marbeuf Management SAS	4 753 790	5,00%	4 753 790	5,00%
Marbeuf Management II SAS	5 457 351	5,74%	4 207 351	4,43%
	95 075 800	100,00%	95 075 800	100,00%

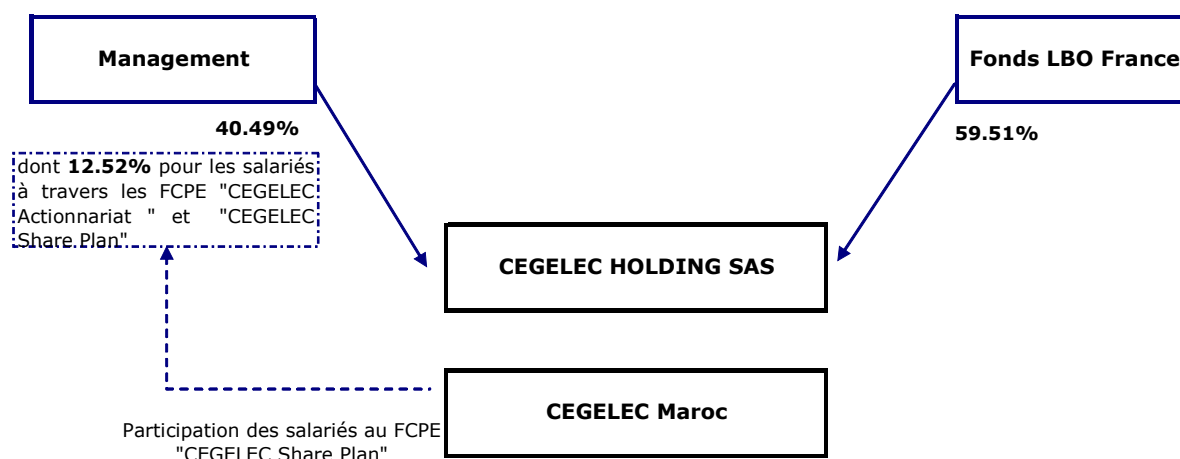
Organigramme du Groupe CEGELEC au 30 septembre 2007 : Avant réalisation de l'opération



CEGELEC HOLDING SAS détient, par ailleurs, 95.75% du capital de CEGELEC SAS, qui elle même détient 100% du capital de CEGELEC SA.

Après la réalisation de l'opération objet de la présente note d'information simplifiée, la participation des salariés dans le capital de CEGELEC SAS passera de 11.21% à 12.52%.

Schéma des flux



II.4- STRUCTURE DE L'OFFRE

Les Adhérents au Maroc participent à l'ouverture du capital de CEGELEC HOLDING en souscrivant des Parts du FCPE « CEGELEC Share Plan ».

La souscription prendra la forme de versements volontaires au PEG pendant la période de souscription. Chaque versement équivaudra au minimum au montant de 120 euros.

Le FCPE « CEGELEC Share Plan », agréé par l'AMF en date du 7 septembre 2001 sous le n° FCE 20010186 et dont la notice d'information a été mise à jour le 12 juillet 2005, a vocation à recueillir les sommes issues des versements volontaires (contribution des Adhérents) et des versements complémentaires (abondement).

Les sommes versées dans le PEG doivent être investies en Parts de FCPE, dans un délai de 15 jours à compter du versement de celles-ci par les Bénéficiaires ou de la date à laquelle elles sont dues aux Bénéficiaires par l'entreprise.

Les sommes seront investies sur le FCPE « CEGELEC Share Plan », classé dans la catégorie FCPE investi en titres non cotés de l'entreprise.

Les Parts du FCPE sont composées en partie d'actions Cegelec Holding SAS et en partie de placements à court terme. L'évolution de cette répartition dépend des remboursements demandés par les Adhérents au fil du temps et de l'ampleur de la souscription. L'objectif est de permettre l'achat du plus grand nombre d'actions Cegelec par le FCPE, tout en préservant la liquidité du fonds pour pouvoir répondre aux demandes de remboursements.

A ce titre, le FCPE investit principalement entre 40% et 66.66% en actions non cotées CEGELEC HOLDING SAS et en obligations non cotées convertibles en actions non cotées CEGELEC HOLDING SAS.

Et pour le solde, (correspondant à l'actif net – les titres de l'entreprise) :

-15% à 25% en parts ou actions d'OPCVM à vocation générale de classification « actions de pays de la zone euro »,

-75% à 85% en parts ou actions d'OPCVM à vocation générale de classification « monétaire euro ».

La totalité des revenus du portefeuille collectif est obligatoirement réemployée dans le FCPE et ne donne lieu à aucune répartition entre les porteurs de Parts.

II.5- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A SOUSCRIRE

⇒ **Nature des titres :**

Parts du FCPE « CEGELEC Share Plan »

⇒ **Cotation en Bourse :**

Ni les actions CEGELEC HOLGING ni les Parts du FCPE « CEGELEC Share Plan » ne sont cotées en Bourse.

⇒ **Montant maximum autorisé par l'Office des Changes :**

2 millions de dirhams.

⇒ **Valeur de la Part du FCPE « CEGELEC Share Plan » :**

La valeur initiale de chaque Part à la constitution du fonds est de 10 euros. Sa valeur liquidative est la valeur de la Part.

La valeur de la Part de FCPE est évaluée :

1. en fonction de la valeur des placements à court terme, au cours du jour sur le marché ;

A ce titre, l'objectif de gestion du FCPE vise à répliquer la performance de l'indicateur de référence composite défini ci-dessous, minorée des frais de fonctionnement et de gestion facturés au FCPE.

L'indicateur de référence est l'indice composite suivant : 10 % DJ Euro Stoxx Large et 38 % EONIA pour la partie non investie en titres non cotés de l'entreprise et 52 % pour la partie investie en titres non cotés de l'entreprise.

L'indice Dow Jones Euro Stoxx Large est un indice actions représentant la performance des 100 premières valeurs des bourses de la zone euro, pondérées en fonction de leur capitalisation boursière disponible sur les marchés. Il est disponible sur le site Internet www.stoxx.com.

L'indice de référence EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.

2. et en fonction de la valeur de l'action CEGELEC HOLGING, calculée selon la formule suivante.

La formule retenue est la suivante :

$$Va = [(9,75 \times \text{EBITA} - \text{Efn}) - 21.6\% \times (9,75 \times \text{EBITA} - \text{Efn} - 305000000)] / N$$

Avec :

- Va = Valeur unitaire d'une action (A ou B) ou d'une obligation convertible (1 ou 2)¹ ;
- Efn = Endettement financier net consolidé du groupe ;
- N = Nombre d'actions après conversion théorique des obligations convertibles ;

Cette formule d'évaluation a été validée par un expert indépendant du FCPE KPMG Corporate Finance en date du 30 mai 2006 et soumise à l'AMF.

⇒ **Prix de souscription :**

Le montant minimum de souscription au FCPE « CEGELEC Share Plan » est de 120 euros. Chaque Part souscrite correspond à une fraction de l'actif dudit FCPE qui peut être divisée en dixièmes, centièmes, millièmes ...

Le prix de souscription des Parts de FCPE « CEGELEC Share Plan », objet de la présente note d'information simplifiée, sera déterminé en fonction de la valeur des produits de liquidité au cours du jour de l'achat des différents constituants par ledit FCPE, c'est-à-dire le 26 novembre 2007 (valeur liquidative).

⇒ **Droits rattachés :**

Les droits des adhérents au FCPE « CEGELEC Share Plan » sont exprimés en Parts.

⇒ **Libération des titres :**

Les actions CEGELEC HOLGING souscrites à travers le FCPE « CEGELEC Share Plan », seront intégralement libérées lors de la souscription et libres de tout engagement.

⇒ **Date de jouissance :**

01 janvier 2007

⇒ **Abondement :**

L'employeur versera à chaque souscripteur, pour tout montant souscrit à partir de 120 euros (montant minimum), une somme de 120 euros. L'abondement est soumis à l'imposition en vigueur au Maroc comme un avantage en nature.

⇒ **Avance :**

Une avance de 120 à 1 500 euros remboursable sur 10 mois est par ailleurs proposée aux salariés souscripteurs. Les demandes d'avance doivent être remises au Directeur du Personnel de CEGELEC Maroc.

¹ Les actions A désignent les actions simples. Les actions B désignent les actions à dividende prioritaire. Les obligations convertibles 1 et 2 désignent respectivement les obligations convertibles en actions A (OC1) et en actions B (OC2)

⇒ **Régime de négociabilité :**

Les droits de chaque bénéficiaire sont individualisés par inscription à son nom du nombre des Parts du FCPE « CEGELEC Share Plan » correspondant au montant de ses droits.

Les Parts du FCPE acquises dans le cadre du PEG sont cependant indisponibles à compter du 26 novembre 2007 et ce pour une durée de cinq ans.

Toutefois, ces droits peuvent être exceptionnellement débloqués au moyen d'un rachat anticipé de Parts lors de la survenance de l'un des événements suivants :

- mariage de l'intéressé,
- naissance ou arrivée au foyer en vue de son adoption, d'un 3^{ème} enfant, puis de chaque enfant suivant,
- divorce, lorsque l'intéressé conserve la garde d'au moins un enfant,
- invalidité de l'intéressé ou de son conjoint,
- décès de l'intéressé ou de son conjoint,
- cessation du contrat de travail.

Localement, les cas de déblocages de Parts du FCPE seront contrôlés par CEGELEC Maroc.

II.6- ÉLÉMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION

Le prix de souscription par Part nouvelle sera fixé le 26 novembre 2007.

La Part de FCPE est évaluée pour partie en fonction de la valeur de l'action CEGELEC HOLDING (déterminée pour l'exercice 2007 à 1,45 euro et calculée selon la formule tenant compte des résultats annuels et des dettes de l'entreprise), et pour partie en fonction de la valeur des placements à court terme sur le marché, au cours du jour de l'achat des actions CEGELEC HOLDING auprès de Marbeuf Management II SAS, c'est-à-dire le 26 novembre 2007.

II.7- CALENDRIER DE L'OPERATION AU MAROC

- | | |
|--------------------|---|
| ▪ 30 octobre 2007 | Date d'obtention du Visa du CDVM |
| ▪ 31 octobre 2007 | Date de souscription |
| ▪ 26 novembre 2007 | Date de réception des fonds par CEGELEC HOLDING SAS |
| ▪ 26 novembre 2007 | Date d'inscription en compte des Parts souscrites |

II.8- SYNDICAT DE PLACEMENT

Les souscriptions se font exclusivement auprès de la Direction du Personnel de CEGELEC Maroc.

II.9- MODALITES DE SOUSCRIPTION

⇒ **Bénéficiaires de l'opération**

Peut souscrire à l'ouverture du capital objet de la présente note d'information simplifiée, tout salarié de la société CEGELEC Maroc ayant une ancienneté d'au moins 3 mois, au dernier jour de la fin de période de souscription.

De plus, les anciens salariés ayant quitté l'entreprise à la suite d'un départ en retraite ou en préretraite, pourront continuer à effectuer des versements au PEG à condition d'être toujours porteurs de Parts.

Dans les entreprises (société mère et /ou filiale) dont l'effectif habituel comprend au moins un et au plus cent salariés, les chefs de ces entreprises, ou s'il s'agit de personnes morales, leurs présidents, directeurs généraux, gérants ou membres du directoire peuvent également participer au PEG.

⇒ **Date de souscription**

La souscription se fera le 31 octobre 2007. La souscription des bénéficiaires devra impérativement avoir été effectuée avant la clôture de la période de souscription. Les engagements pris par les bénéficiaires seront irrévocables dès la clôture de la souscription.

⇒ **Alimentation du PEG**

Par le biais d'un bulletin à renseigner, la souscription prendra la forme de versements volontaires au compte de chacun des bénéficiaires au Plan d'Épargne Groupe. Chaque versement ne peut être inférieur à 120 euros.

A l'occasion de l'ouverture du capital de CEGELEC HOLDING, les versements volontaires effectués par les salariés au FCPE « CEGELEC Share Plan » feront l'objet du versement d'une prime versée par l'entreprise à hauteur de 120 euros.

L'entreprise prend également en charge la commission d'entrée sur le FCPE proposé et les frais de tenue de comptes individuels des participants.

⇒ **Formalité d'adhésion**

Les bénéficiaires participant au PEG et remplissant les conditions d'ancienneté souscrivent un bulletin de souscription qui leur est fourni sur simple demande, par le service du Personnel en même temps que le texte du PEG.

Sur ce bulletin, le souscripteur mentionne son identité, sa qualification, son adresse ainsi que la nature et le montant des versements qu'il est disposé à effectuer, compte tenu des dispositions du PEG.

⇒ **Plafond de souscription**

Les versements des salariés éligibles pour le plan d'épargne CEGELEC 2007, ne peuvent excéder la limite fixée par l'autorisation de l'Office des Changes portant le numéro 12/2972 et datée du 11 octobre 2007, soit 10% du salaire net perçu en 2006 par chaque souscripteur (abondement compris).

⇒ **Taux de change Euro / MAD**

Le taux de change pour la souscription est garanti par CEGELEC SAS et se fait sur la base d'un taux de change fixé le 12 octobre 2007. CEGELEC HOLDING SAS prend à sa charge l'éventuelle différence entre ce taux indicatif et le taux réel au jour de l'achat des actions CEGELEC HOLDING par le FCPE « CEGELEC Share Plan ».

Les frais d'entrée et de tenue de compte FCPE sont à la charge de CEGELEC HOLDING SAS.

II.10- MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

La souscription totale du Groupe a été plafonnée à 4.1 millions d'euros. Celle de CEGELEC Maroc a été plafonnée à 2.0 millions de dirhams par l'Office des Changes.

Toutefois, et si la demande totale excède le montant plafonné, un mécanisme de réduction sera alors appliqué aux souscriptions dépassant un seuil fixé dans un premier temps à 1 000 euros. Une réduction proportionnelle sera appliquée pour ces souscriptions, sur la part dépassant ce seuil. En fonction des résultats de la souscription globale, le seuil de 1 000 euros pourrait néanmoins être revu à la baisse.

Cette réduction portera en priorité sur le montant prévu par versement direct, puis, si ce n'est pas suffisant, sur l'avance.

Les salariés au Maroc ne feront, par ailleurs, leurs virements du montant exact qui leur a été individuellement alloué que pendant le mois de novembre 2007. La confirmation du nombre de Parts effectivement acquises sera adressée à chaque souscripteur courant ce même mois.

Courant décembre 2007, chaque souscripteur recevra un relevé d'opération BNP Paribas apportant la preuve de son investissement et au début de chaque année, un relevé individuel indiquant le montant des avoirs dans le FCPE.

II.11- MODALITES DE REGLEMENT DES TITRES

Le règlement en euros aura lieu après le 13 novembre 2007 pour les salariés du Groupe CEGELEC au Maroc.

Le 26 novembre 2007, les Parts du FCPE, conservées auprès du service émetteur BNP Paribas Securities Services, seront attribuées aux adhérents au prorata de leur souscription.

II.12- ETABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE TITRES

L'établissement assurant le service de dépositaire des Parts du FCPE est BNP Paribas Securities Services (dépositaire), dont le siège social est situé 3 rue d'Antin – 75009 Paris.

Les versements du PEG sont portés au crédit des comptes individuels ouverts au nom de chaque salarié adhérent, dans les livres de BNP Paribas Epargne Entreprise, qui perçoit de CEGELEC SAS tous les éléments nécessaires à la tenue de ces comptes. Les frais de tenue de comptes individuels sont à la charge de l'entreprise.

L'établissement assurant la gestion du FCPE « CEGELEC Share Plan » est BNP Paribas ASSET MANAGEMENT (Gérant), dont le siège social est situé 5 Avenue Kléber – 75798 Paris cedex 16.

II.13- CONDITIONS FIXEES PAR L'OFFICE DES CHANGES

La participation des salariés de CEGELEC Maroc au FCPE « CEGELEC Share Plan », au titre de l'ouverture du capital de CEGELEC HOLDING objet de la présente note d'information simplifiée, a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'Office des Changes. L'accord de principe a été accordé par l'Office des Changes en date du 11 octobre 2007 sous la référence n° 12/2972.

Ledit accord de l'Office des Changes a été donné sous réserve des conditions suivantes :

- le taux de Participation ne doit pas excéder 10% du salaire net perçu en 2006 par chaque souscripteur (abondement compris) ;
- la souscription des salariés étrangers résidents devra être financée au moyen de leurs économies sur revenus.

En vertu de la réglementation des changes en vigueur au Maroc, les souscripteurs seront tenus de rapatrier au Maroc le produit de cession de leurs Parts. Tout manquement par les souscripteurs à cette obligation est passible de sanctions pénales prévues par la réglementation des changes marocaine.

En outre, CEGELEC Maroc s'est engagée, vis-à-vis de l'Office des Changes, à lui communiquer la liste définitive des souscripteurs, en faisant apparaître leur nom et adresse, le salaire annuel net perçu, le nombre de Parts souscrites par chacun d'eux ainsi que le montant de la participation correspondant, y compris l'abondement.

Aux termes de son accord de principe, l'Office des Changes précise que chaque souscripteur est tenu de signer et légaliser un engagement (dont le modèle est annexé à la présente note d'information simplifiée), lequel sera conservé par l'employeur et transmis à l'Office des Changes en cas de besoin.

Ledit engagement stipule que le souscripteur devra :

- justifier à l'Office des Changes le rapatriement des revenus d'investissement, des produits et des plus-values de cession des Parts du FCPE détenues dans le cadre de cette ouverture du capital de CEGELEC HOLDING SAS, et ce conformément au Décret n°-2-59-1739 du 17 octobre 1959 ;
- communiquer à l'Office des Changes régulièrement et dans les délais impartis, les documents dûment authentifiés et informations requis au sujet de l'avoir objet de l'autorisation précitée ;
- procéder sans délai, à la cession des Parts détenues au cas où le salarié ne fait plus partie du Groupe CEGELEC au Maroc.

II.14- ENGAGEMENTS RELATIFS A L'INFORMATION FINANCIERE

Chaque adhérent sera directement et individuellement informé dans son lieu de travail de toutes les opérations relatives aux Parts du FCPE qu'il détient. Toute répartition ou acquisition, au profit des membres du personnel donnera lieu à la remise, à chaque bénéficiaire, d'une fiche indiquant :

- le montant des droits attribués à l'intéressé,
- l'organisme auquel est confiée la gestion de ces droits,
- la date à partir de laquelle lesdits droits seront négociables ou exigibles,

- les cas dans lesquels ils peuvent être exceptionnellement liquidés ou transférés avant l'expiration de ce délai.

En outre, le PEG sera obligatoirement affiché dans les locaux de CEGELEC Maroc et porté à la connaissance de chaque salarié de CEGELEC Maroc.

II.15- CHARGES ENGAGEES

Le total des charges engagées entrant dans le cadre de l'ouverture du capital CEGELEC HOLDING objet de la présente note d'information simplifiée est de l'ordre de 80 000 dirhams.

II.16- REGIME FISCAL

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal applicable aux revenus de la présente opération est soumis aux dispositions du Code Général des Impôts (CGI) institués par l'article 5 de la loi de finances n°43-06 pour l'année budgétaire 2007, ainsi qu'aux dispositions de la convention fiscale entre le Royaume du Maroc et la République française.

Les salariés désireux de participer à la présente opération sont invités à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant:

⇒ **Abondement**

Les parts gratuites attribuées par le groupe CEGELEC à ses collaborateurs au Maroc représentent un avantage au sens du CGI. La valeur de ces parts sera donc soumise à l'IR sur salaires.

Cet avantage figurera sur le bulletin de salaire du mois où les parts gratuites seront attribuées, soit en Décembre 2007. Il sera donc inclus dans la base de calcul de l'IR.

Par ailleurs, la valeur des parts émises à la suite de l'attribution des parts gratuites est également assujettie à la CNSS. Outre la part patronale complètement prise en charge par l'employeur au Maroc, les collaborateurs dont le salaire brut mensuel est inférieur à 6 000 dirhams seront soumis au prélèvement de la part salariale au taux de 4.29% sur la valeur des actions gratuites dans la limite de la différence entre le plafond de 6 000 dirhams et le salaire brut mensuel. Celle-ci sera prélevée, uniquement, durant le mois de l'attribution des parts gratuites, soit en Décembre 2007

⇒ **Les dividendes**

Le FCPE « CEGELEC Share Plan » est un fonds de capitalisation qui ne donne pas lieu à des distributions de dividende : les dividendes attachés aux actions CEGELEC HOLDING souscrites, seront automatiquement réinvestis dans le compartiment et donneront lieu à l'émission de Parts nouvelles.

⇒ **La cession des Parts**

A l'issue de la période d'indisponibilité de cinq ans² (ou avant en cas de déblocage anticipé), la plus-value réalisée à l'occasion de la cession des Parts sera imposée à l'IR en tant que profit de source étrangère faisant partie du revenu global imposable conformément à l'article 66 du CGI.

La plus-value de cession étant définie comme la différence entre le prix de rachat des Parts de FCPE et le montant de l'investissement initial (y compris l'abondement versé par l'employeur).

Les Parts étant considérées comme un complément de salaire, l'IR applicable sur le profit réalisé à l'occasion de leur cession, devra faire l'objet par l'Adhérent d'une déclaration annuelle du revenu global à l'administration fiscale, pour ainsi payer l'impôt qui sera dû en conséquence. Cette déclaration doit avoir lieu, au plus tard, le 31 mars qui suit l'année de la date de cession des titres.

Les plus-values de cession des Parts par les adhérents au Maroc ne seront pas soumises à l'imposition en France.

II.17- A PROPOS DU GROUPE CEGELEC

⇒ Brève présentation

CEGELEC est un groupe mondial intégré de services technologiques aux entreprises et aux collectivités. En 2006, le Groupe a réalisé 23.8% de son chiffre d'affaires dans l'industrie, 28.5% dans les infrastructures, 16.5% dans le tertiaire et 31.2% dans la maintenance.

CEGELEC est présente sur tout le cycle du service au client, de la conception au sein de ses bureaux d'études jusqu'à l'installation des équipements et des infrastructures et leur maintenance, en s'appuyant sur ses propres équipes spécialisées.

CEGELEC intervient dans 5 grands domaines :

- Energie et électricité ;
- Automatisme, instrumentation et contrôle ;
- Technologie d'information et de communication ;
- Génie climatique, mécanique ;
- Maintenance et services.

Le Groupe CEGELEC compte 26 000 collaborateurs et est présent dans plus de 30 pays, au travers de 200 agences ou centres de travaux et plus de 1 200 bureaux.

Le Chiffre d'Affaires réalisé sur 9 mois³ s'est établi à 2.3 milliards d'euros, l'EBIT est de 92 millions d'euros et représente 4.1% du CA, la capacité de remboursement de la dette est en progression de 15 millions d'euros.

Une croissance de 15% des commandes au premier semestre 2007 est enregistrée.

⇒ Stratégie et Perspectives de CEGELEC SAS

Une force d'action dans des secteurs très variés

² Ce délai court à compter du premier jour du quatrième mois de l'exercice social de l'entreprise au cours duquel l'acquisition de Parts a été effectuée. La disponibilité des Parts commence le dernier jour du 6^{ème} mois qui suit ce délai.

³ L'année 2006 est atypique d'un point de vue financier puisqu'elle se caractérise par un exercice fiscal de 9 mois démarrant à la date d'acquisition de l'entreprise par LBO France.

Spécialiste de l'intégration de systèmes, de services associés, des installations électriques et techniques, le groupe Cegelec offre une gamme complète de prestations s'appliquant aux infrastructures d'énergie et de transport, aux opérateurs de réseaux (électricité, télécommunications, eau), à l'industrie et au secteur tertiaire.

Répondre aux attentes des clients

Cegelec répond aux préoccupations de ses clients, notamment sur la question sensible de l'optimisation des coûts énergétiques auxquels tous les secteurs d'activité, de l'industrie au tertiaire en passant par les collectivités locales, sont confrontés. Le groupe continue en parallèle à renforcer ses compétences dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier dans l'éolien, la biomasse et le bio éthanol. Cegelec adopte une attitude volontariste face à de nouvelles formes de partenariats qui se développent avec les collectivités locales.

Une dynamique de croissance externe

L'année 2006 témoigne également d'une dynamique nouvelle en matière de croissance externe. Cegelec a réalisé trois acquisitions majeures, permettant un développement pérenne de l'entreprise et un renforcement de ses assises. Cette politique de croissance externe se poursuivra en 2007 avec toujours comme objectifs de renforcer les parts de marché de Cegelec, d'amener des compétences complémentaires qui élargissent de manière cohérente son offre de services et génèrent d'importantes synergies au sein du Groupe.

Une implication forte des managers et des collaborateurs

La constitution d'un LMBO secondaire a été l'occasion de reconduire, en la renforçant, la politique d'implication des managers et de l'ensemble des collaborateurs au capital de l'entreprise. Le nombre des managers associés a doublé et, avec la création de fonds communs de placement adaptés, ce sont près d'un salarié sur trois qui ont choisi d'investir dans leur entreprise.

De bonnes perspectives

Après des résultats 2006 en nette progression, Cegelec affiche de bonnes perspectives, avec une croissance de 15% des commandes au 1er semestre 2007 une progression de son savoir-faire permettant de mieux maîtriser les marges.

II.18- FACTEURS DE RISQUES

⇒ Risques de change

Le taux de change EUR/MAD qui sera appliqué le jour du règlement est le taux de change négocié par la salle des marchés de la BNCI deux jours ouvrables auparavant (J-2), comme cela est en vigueur pour toute opération de changes.

Entre le 12 octobre et le jour d'achat des actions par le FCPE, le taux de change est garanti pour la souscription par Cegelec.

Dans l'opération objet de la présente note d'information simplifiée, aucun dividende n'est versé aux souscripteurs. Seule la réalisation d'une vente (à terme, ou suite à un déblocage anticipé), pourrait engendrer une opération de change EUR/MAD. Le taux de change appliqué sera celui négocié sur le marché le jour de la réception des fonds.

Il est à noter que le calcul de la valeur liquidative du FCPE « CEGELEC Share Plan » est en euros. Par conséquent, la fluctuation du taux de change EUR/ MAD peut avoir un impact négatif ou positif sur la valeur des Parts au moment de la vente.

Les opérations de change supporteront les commissions de transfert négociées entre l'Employeur Local et la banque intermédiaire, en plus de la commission BAM égale à 0.2% et incluse dans le taux de changes.

⇒ **Risques de perte en capital**

Les investisseurs supportent un risque de perte en capital lié à la nature des placements réalisés par le FCPE. La perte en capital se produit lors de la vente d'une Part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

⇒ **Risques titres de l'entreprise**

Le fonds présente un risque actions spécifique dans la mesure où le fonds est investi entre 40% et 66,66% maximum en titres de l'entreprise. La valorisation des actions est liée au résultat et à la situation financière de « CEGELEC SAS ». Si le titre baisse, la valeur liquidative du fonds baissera.

⇒ **Risques actions**

Le Fonds est exposé au risque actions, autres que celles de l'entreprise, pouvant aller de 5% à 15% de son portefeuille. En conséquence, il supporte un risque lié à la fluctuation à la hausse comme à la baisse de ces actifs pouvant avoir un impact positif ou négatif sur sa valeur liquidative.

⇒ **Risques de taux**

Une partie importante du portefeuille, pouvant aller de 25% à 51 % de l'actif, est investie en produits de taux. Le risque de taux est le risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Aussi, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'en période de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

⇒ **Risques réglementaires**

L'opération objet de la présente note d'information simplifiée est régie par les textes réglementaires actuellement en vigueur en matière d'appel public à l'épargne et en matière de fiscalité. Cette réglementation pourrait être amenée à subir des modifications dans le futur. Il est recommandé aux souscripteurs de s'enquérir des conseils juridiques et fiscaux aux moments opportuns.

Par ailleurs, cette opération a obtenu l'accord de principe de l'Office des Changes par lettre datée du 11 octobre 2007 référencée 12/2972. Elle fera l'objet d'un accord définitif ultérieurement.

- ANNEXES -

Sont annexés à la présente note d'information simplifiée, les documents suivants :

- Le bulletin de souscription ;
- L'autorisation de l'Office des Changes n° 12/2972 en date du 11 octobre 2007 pour un montant maximum de 2 millions de dirhams ;
- Le règlement du PEG ;
- Notice d'information du FCPE « CEGELEC Share Plan » ;
- Rapport d'activité 2006 du FCPE « CEGELEC Share Plan » ;
- Rapport d'activité du Groupe CEGELEC 2006.
- Le modèle de l'engagement à signer et légaliser par les souscripteurs, tel qu'exigé par l'Office des Changes ;



Bulletin de souscription

ESOS'07 - Fonds « Cegelec Share Plan »

du 15 au 31 octobre 2007



VOS REFERENCES

Identifiant Salarié :

N° d'Entreprise :

Code Etablissement :

Rappel des caractéristiques de l'offre aux salariés

- Votre versement volontaire 2007 ne peut dépasser 25% de votre rémunération annuelle brute 2007.
- Le versement est investi dans le FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise) « Cegelec Share Plan ».
- Le montant de votre versement ne peut être inférieur à 120 €.
- Vous bénéficiez d'un abondement de 120 € bruts.
- Vous pouvez bénéficier d'une avance de Cegelec de 120 à 1 500 € maximum.

**Vous devez remettre votre bulletin de souscription à votre Correspondant ESOS
au plus tard le 31 octobre 2007 (date de réception).**

Votre versement :

vous pouvez utiliser l'une ou l'autre option **A** ou **B** ou combiner les deux

☐ Je demande une avance d'un montant de **A**€* (dans la limite de 1 500 €)
remboursable en 10 mensualités, destinée exclusivement à financer l'achat de parts du FCPE « Cegelec Share Plan ».
J'autorise Cegelec à verser directement ce montant sur mon compte FCPE « Cegelec Share Plan » via son gestionnaire BNP Paribas.
Les modalités de mise en œuvre et de remboursement me seront communiquées par mon Correspondant ESOS.

☐ Je m'engage à verser la somme de **B**€* selon les moyens de paiement qui me seront communiqués
par mon Correspondant ESOS et à la date qu'il m'indiquera (date dépendant d'une éventuelle sur-souscription).

Soit au total la somme de **A + B**€* à laquelle Cegelec ajoutera un abondement de 120 € bruts.

- Je reconnais être informé(e) qu'en cas de sur-souscription sur l'ensemble de l'opération, mon engagement de souscription pourrait être réduit selon les règles définies.
- Je reconnais avoir reçu l'ensemble des informations concernant l'offre ESOS'07.
- Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des règles régissant le FCPE « Cegelec Share Plan ».
- Je suis informé(e) que les parts du FCPE « Cegelec Share Plan » acquises dans le cadre de ESOS'07 seront bloquées durant 5 ans, hors cas de déblocage anticipé.

Date et signature du Salarié :

Fait à :

Signature :

le :

N° téléphone :

E-mail :

A remplir par le Correspondant ESOS

Date de réception :

Vérifié par :

Avertissement : L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes de CEGELEC. Une note d'information simplifiée visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège de CEGELEC MAROC sis 129 Bd Fouarat Hay Mohammadia Casablanca.

* Pour les pays hors zone euro, les montants en euros sont à indiquer sur la base du taux de change au 12 octobre 2007.

Veillez conserver obligatoirement une copie de ce bulletin.

1428 / 28

AA/SIAE

Ref:

01 OCT 2007

212 12 9 7 2

Société Cegelec

129, Boulevard du Fouarat

-Casablanca- 20.351-

OBJET/ Plan d'actionnariat 2007 de CEGELEC France « ESOS 2007 ».

REFER/ Votre lettre du 25 Septembre 2007.

Messieurs

Par courrier cité en référence, vous avez bien voulu informer l'Office des Changes que dans le cadre du plan d'épargne salariale adopté par CEGELEC France, une nouvelle opération d'actionnariat sera lancée en 2007 à des conditions avantageuses.

Vous sollicitez cet égard, l'accord de principe pour le transfert d'un montant estimé à 2 Millions MAD correspondant à l'enveloppe globale des souscriptions de vos salariés.

En réponse, et sans préjuger des autorisations requises par ailleurs, j'ai l'honneur de vous faire part de mon accord de principe à ce sujet étant précisé que :

- le taux de participation ne doit pas excéder 10% du salaire net perçu en 2006 par chaque souscripteur (abondement compris) ;

- la souscription des salariés étrangers résidents devra être financée au moyen de leurs économies sur revenus.

Pour l'obtention de l'accord définitif, il vous appartient de fournir à l'Office des Changes:

- une demande d'autorisation de transfert établie sur -annexe I- accompagnée de la liste définitive des souscripteurs marocains faisant apparaître leurs nom et adresse, le numéro de la Carte d'Identité Nationale, le salaire net perçu en 2006, le nombre d'actions à souscrire par chacun d'eux et le montant de la participation correspondant (y compris l'abondement);

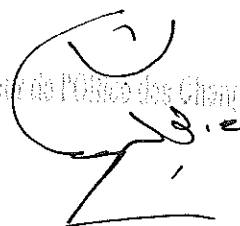
A

./...

- l'engagement ci-joint à souscrire sur papier à "entête" de votre société, dûment signé par les personnes mandatées à cet effet et légalisé par les autorités compétentes.

Je vous signale par ailleurs que chaque salarié souscripteur est également tenu de signer et faire légaliser l'engagement annexé à la présente, lequel doit être conservé par votre société et transmis à l'Office des Changes, en cas de besoin.

Veillez agréer, *Messieurs*, l'expression de mes sentiments distingués.

La Directeur de l'Office des Changes

Signé : Mohamed BOUGROUM

ENGAGEMENT
(à souscrire par les salariés)

Je soussigné Mr, Mme....., salarié(e) de la société....., matricule n°....., titulaire de la CIN n°.....et demeurant actuellement à, m'engage, au titre de l'opération d'acquisition des actions de CEGELEC objet de l'autorisation de l'Office des Changes n° du, à :

-justifier à l'Office des Changes le rapatriement des revenus d'investissement, des produits et des plus values de cession des actions CEGELEC et ce, conformément au Décret n°-2-59-1739 du 17 Octobre 1959;

-communiquer à l'Office des Changes régulièrement et dans les délais impartis les documents dûment authentifiés et informations requis au sujet de l'avoir objet de l'autorisation précitée;

-procéder sans délai, à la cession des actions CEGELEC au cas où je ne ferais plus partie des employés de la société marocaine.....,

J'affirme en conséquence, avoir pris entière connaissance :

-des dispositions législatives et réglementaires en la matière, et je m'engage à m'y conformer strictement et à procéder aux diligences prévues en ce qui me concerne,

-des sanctions auxquelles m'exposera tout manquement au présent engagement.

NB/ Cet engagement, après signature et légalisation, doit être conservé au sein de la société.

NOTICE D'INFORMATION

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

CEGELEC SHARE PLAN

NUMERO CODE DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS : FCE20010186

COMPARTIMENT ☐ OUI ☒ NON

NOURRICIER ☐ OUI ☒ NON

Un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale. Il est géré par une société de gestion.

La gestion du FCPE est contrôlée par un conseil de surveillance, composé de représentants des porteurs de parts et, de représentants de l'entreprise. Ce conseil a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels de l'OPCVM, d'examiner la gestion financière, administrative et comptable de l'OPCVM, d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille, de décider de l'apport des titres en cas d'offre publique, de décider des opérations de fusion, scission ou liquidation et de donner son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. Le conseil de surveillance d'un FCPE adopte en outre un rapport annuel mis à la disposition de chaque porteur de parts.

L'adhésion au présent FCPE emporte acceptation des dispositions contenues dans son règlement.

Le souscripteur peut obtenir, sans frais, communication du règlement du FCPE sur simple demande auprès de l'entreprise.

AVERTISSEMENT

Compte tenu de la concentration des risques du portefeuille de ce FCPE sur les titres d'une seule ENTREPRISE, l'Autorité des marchés financiers recommande aux souscripteurs d'évaluer la nécessité pour chacun d'entre eux de procéder à une diversification des risques de leur épargne financière.

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que la valeur liquidative sera liée à la situation et aux résultats de l'ENTREPRISE.

Le FCPE « CEGELEC SHARE PLAN » est un Fonds individualisé de groupe ouvert aux salariés du Groupe CEGELEC (ci-après dénommée l'ENTREPRISE)

Le fonds est régi par les dispositions de l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier et, à ce titre, est investi à plus d'un tiers de son actif en titres de l'ENTREPRISE.

Créé pour l'application :

- Du Plan d'Epargne d'Entreprise de groupe établi le 13 août 2001 par les sociétés du Groupe CEGELEC pour leur personnel non résidents fiscaux français.

Le conseil de surveillance est composé de dix membres :

- Cinq membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'ENTREPRISE, dont trois désignés par l'instance de représentation européenne et deux élus directement par les porteurs de parts dans la société du groupe non couvertes par l'instance de représentation européenne,
- Cinq membres représentant l'ENTREPRISE, désignés par la direction de l'ENTREPRISE.

ORIENTATION DE GESTION DU FONDS

Le fonds est classé dans la catégorie suivante : « INVESTI EN TITRES NON COTES DE L'ENTREPRISE ».

A ce titre, le FCPE doit, d'après son règlement, investir plus du tiers de son actif net en titres de l'ENTREPRISE ou d'une ENTREPRISE qui lui est liée au sens du second alinéa de l'article L.444-3 du Code du travail.

1-Objectif de gestion et stratégie d'investissement

L'objectif de gestion du fonds est d'être investi en titres non cotés de l'ENTREPRISE « CEGELEC HOLDINGS » à hauteur de 40 % à 66,66 %. Les titres dans lesquels investit le FCPE sont exclusivement des titres CEGELEC non admis aux négociations sur un marché réglementé. Le FCPE « CEGELEC SHAREPLAN » s'adresse aux salariés de l'ENTREPRISE « CEGELEC HOLDINGS » souhaitant réaliser un investissement lié à l'évolution de la valeur de la société CEGELEC, elle-même dépendante de sa rentabilité et sa solvabilité.

Pour la partie de l'actif non investie en titres de l'ENTREPRISE, l'objectif de gestion vise à répliquer la performance de l'indicateur de référence composite défini au point 2 ci-dessous, minorée des frais de fonctionnement et de gestion facturés au FCPE.

2- Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice composite suivant : 10 % DJ EURO STOXX LARGE et 38 % EONIA pour la partie non investie en titres non cotés de l'entreprise et 52 % pour la partie investie en titres non cotés de l'entreprise.

L'indice **DOW JONES EURO STOXX LARGE** est un indice actions représentant la performance des 100 premières valeurs des bourses de la zone euro, pondérées en fonction de leur capitalisation boursière disponible sur les marchés. Il est disponible sur le site Internet www.stoxx.com.

L'indice de référence **EONIA** (Euro Overnight Index Average) correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.

3- Composition de l'OPCVM

Les titres de l'ENTREPRISE dans lesquels investit le FCPE sont exclusivement des actions non cotées « CEGELEC HOLDINGS ».

Le fonds est investi de la façon suivante :

- 40% à 66,66 % en actions non cotées de l'ENTREPRISE, (actions simples : actions A et actions à dividendes prioritaires : actions B)

Et pour le solde, (correspondant à l'actif net – les titres de l'entreprise) :

- 15% à 25% en parts ou actions d'OPCVM à vocation générale de classification « actions de pays de la zone euro »,
- 75% à 85% en parts ou actions d'OPCVM à vocation générale de classification « monétaire euro ».

Concernant les actions B, rémunérées à 10,44% par an, le fonds recevra le dividende prioritaire. Ce dividende sera capitalisé.

Le FCPE est investi à plus de 20% en parts ou actions d'OPCVM.

L'ENTREPRISE tient en permanence, à la disposition des porteurs de parts du fonds, les comptes sociaux, le cas échéant, les comptes consolidés de l'ENTREPRISE sur les trois derniers exercices.

4- Profil de risque

Compte tenu de la concentration des risques du portefeuille de ce FCPE sur les titres d'une seule entreprise, l'Autorité des marchés financiers recommande aux souscripteurs d'évaluer la nécessité pour chacun d'entre eux de procéder à une diversification des risques de leur épargne financière.

Les risques auxquels le porteur s'expose au travers du FCPE sont principalement les suivants :

Risque de perte en capital :

Les investisseurs supportent un risque de perte en capital lié à la nature des placements réalisés par le FCPE. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

Risque titres de l'entreprise :

Le fonds présente un risque actions spécifique dans la mesure où le fonds est investi entre 40% et 66,66% maximum en titres de l'ENTREPRISE. La valorisation des actions est liée au résultat et à la situation financière de « CEGELEC HOLDINGS ». Si le titre baisse, la valeur liquidative du fonds baissera.

Risque actions :

Le Fonds est exposé au risque actions, autres que celles de l'entreprise, pouvant aller de 5% à 15% de son portefeuille. En conséquence, il supporte un risque lié à la fluctuation à la hausse comme à la baisse de ces actifs pouvant avoir un impact positif ou négatif sur sa valeur liquidative.

Risque de taux :

Une partie importante du portefeuille, pouvant aller de 25% à 51 % de l'actif, est investie en produits de taux. Le risque de taux est le risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. Aussi, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'en période de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

5- Durée de placement recommandée

Cinq ans minimum. Nous attirons néanmoins l'attention du souscripteur sur le fait que ses avoirs sont indisponibles pendant cinq ans, sauf cas de déblocage anticipé.

MECANISME GARANTISSANT LA LIQUIDITE DES TITRES DE L'ENTREPRISE NON ADMIS AUX NEGOCIATIONS SUR UN MARCHE REGLEMENTE

Le fonds détient en permanence des titres dits liquides au sens de l'article R214-52 du code monétaire et financier, à hauteur minimale d'un tiers de l'actif.

La société de gestion s'engage à rechercher dans les meilleures conditions de délai et de prix un acquéreur pour les titres de l'ENTREPRISE présentés à la vente. En cas d'illiquidité du fonds, elle peut, après accord du conseil de surveillance, céder des titres de l'ENTREPRISE à un prix différent résultant des règles d'évaluation.

METHODE DE VALORISATION

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'ENTREPRISE a été définie par un expert indépendant (KPMG Corporate Finance) en date du 30 mai 2006, conformément aux dispositions de l'article L 443-5 du code du travail.

La formule retenue est la suivante :

$$V_a = [(9,75 \times \text{EBITA} - \text{Efn}) - 21.6\% \times (9,75 \times \text{EBITA} - \text{Efn} - 305000000)] / N$$

Avec :

V_a = Valeur unitaire d'une action (A ou B) ou d'une obligation convertible (1 ou 2) ;

E_{fn} = Endettement financier net consolidé du groupe ;

N = Nombre d'actions après conversion théorique des obligations convertibles ;

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que l'entreprise a été créée depuis moins de 3 ans.

CHOIX DE PLACEMENT DIVERSIFIE

Le souscripteur a la possibilité de souscrire aux fonds :

- « MULTIPAR SECURITE » géré par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT ;
- « MULTIPAR PRUDENT » géré par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT ;
- « MULTIPAR ACTIONS EURO » géré par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT.

FONCTIONNEMENT DU FONDS

- La **valeur liquidative est calculée** : chaque lundi. Si le lundi est un jour férié légal en France et/ou un jour de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.), la valeur liquidative est alors calculée le premier jour ouvré suivant.
- **Lieu et mode de publication de la valeur liquidative** : affichée dans les locaux de l'ENTREPRISE, Internet.
- La composition de l'actif du FCPE est publiée chaque semestre par la société de gestion qui communique les informations à l'ENTREPRISE et au conseil de surveillance auprès desquels tout porteur de parts peut la demander. La société de gestion tient à la disposition de chaque porteur de parts un exemplaire de rapport annuel.
- Etablissement chargé des souscriptions et des rachats de parts : **BNP PARIBAS SA**.

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

- | | |
|--|--|
| ☐ APPORTS : | En numéraire
et/ou
En actions de l'ENTREPRISE, à la demande expresse du porteur. |
| ☐ RETRAITS : | En numéraire |
| ☐ MODE D'EXECUTION : | Prochaine valeur liquidative. |
| ☐ COMMISSION DE SOUSCRIPTION A L'ENTREE : | Néant. |
| ☐ COMMISSION DE RACHAT A LA SORTIE : | Néant. |
| ☐ COMMISSION D'ARBITRAGE : | Néant. |
| ☐ FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS : | |

Les frais de fonctionnement et de gestion s'élèvent à 0,75% l'an (TTC) maximum de l'actif net du Fonds et se décomposent comme suit :

- Frais de gestion administrative et comptable : 0,25% l'an (TTC) maximum de l'actif net.
- Honoraires du contrôleur légal des comptes : 0,50% l'an (TTC) maximum et dans la limite des frais réellement facturés à la charge du fonds.

❑ FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE :

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge de l'ENTREPRISE sont néant.

❑ COMMISSION DE SURPERFORMANCE : Néant

❑ COMMISSION DE MOUVEMENT : 0,93 % (TTC) sur les actions et sont perçues par la société de gestion.

❑ FRAIS DE GESTION INDIRECTS :

Commissions de gestion indirectes : 1,40 % l'an (TTC) maximum de l'actif net des OPCVM sous-jacents, à la charge du fonds ;
Commission de souscription indirecte : Néant
Commission de rachat indirecte : Néant.

❑ AFFECTATION DES REVENUS DU FONDS : Capitalisation dans le fonds.

❑ FRAIS DE TENUE DE COMPTE CONSERVATION : A la charge de l'ENTREPRISE.

❑ DELAI D'INDISPONIBILITE : Cinq ans

❑ DISPONIBILITE DES PARTS : Dernier jour du 6^{ème} mois (Plan d'Epargne d'Enteprise seul)

❑ MODALITES DE DEMANDE DE REMBOURSEMENTS ANTICIPES ET QUINQUENNAUX :

Les demandes de rachats, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser directement au dépositaire par l'intermédiaire du teneur de compte, avant chaque lundi et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts en précisant une valeur plancher. Cet ordre reste valable 2 mois. En cas de transfert collectif, fusion ou scission cet ordre est annulé.

❑ VALEUR DE LA PART A LA CONSTITUTION DU FONDS : EUR 10 (DIX EUROS)

❑ NOM ET ADRESSE DES INTERVENANTS :

- ♦ **SOCIETE DE GESTION :** **BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT SAS**
5, Avenue Kléber
75116 PARIS
Montant du capital : EUR 62.845.552
- ♦ **GESTIONNAIRE COMPTABLE PAR DELEGATION :** **BNP PARIBAS FUND SERVICES FRANCE**
3, rue d'Antin
75002 PARIS
- ♦ **DEPOSITAIRE :** **BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES**
3, rue d'Antin
75002 PARIS
- ♦ **CONTROLEUR LEGAL DES COMPTES :** **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**
Crystal Park
63 Avenue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine CEDEX
- ♦ **TENEUR DE COMPTE - CONSERVATEUR DES PARTS :** **BNP PARIBAS SA**
16, Boulevard des Italiens
75009 PARIS

Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des marchés financiers, le 7 septembre 2001.

Date de la dernière mise à jour de la notice : le 31 Août 2007 suivant conseil de surveillance du 21 Juin 2007.

A la clôture de chaque exercice, la société de gestion rédige le rapport annuel du FCPE. Ce rapport annuel est mis à la disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande auprès de l'ENTREPRISE.

La présente notice d'information doit être remise aux porteurs préalablement à toute souscription.



La vie du Groupe en 2006

Créateur de solutions et de services

Cegelec est un groupe international de services technologiques aux entreprises et aux collectivités, réalisant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de **3 milliards d'euros** et employant **26 000 collaborateurs**.

Créateur de solutions et de services, Cegelec conçoit, installe et maintient des systèmes ou sous-systèmes dans l'industrie, les infrastructures et le tertiaire.

Présent dans **plus de 30 pays**, Cegelec accompagne ses clients à tous les stades de leurs projets locaux, multisites ou internationaux dans les domaines suivants :

- ☐ **Énergie, Électricité**
- ☐ **Automatismes, Instrumentation et Contrôle**
- ☐ **Technologies d'Information et de Communication**
- ☐ **Génie Climatique, Mécanique**
- ☐ **Maintenance et Services**



SOMMAIRE

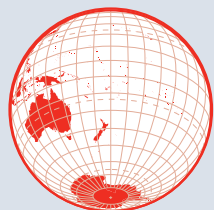
- 01 — Message du président
2006 : une année
charnière très
prometteuse
- 05 — Faits marquants
- 09 — Les ressources humaines
- 11 — Cegelec et l'industrie
- 14 — Cegelec et
les infrastructures
- 17 — Cegelec et le tertiaire
- 19 — Cegelec et
la maintenance



CEGELEC DANS LE MONDE

\ ALGÉRIE
\ ANGOLA
\ CAMEROUN
\ RÉP. DÉM.
DU CONGO
\ GABON
\ MAROC
\ NIGERIA
\ TUNISIE

\ CHINE
\ INDONÉSIE
\ SINGAPOUR



AMÉRIQUE LATINE

EUROPE

PROCHE ET MOYEN-ORIENT

\ BRÉSIL
\ MEXIQUE

\ ALLEMAGNE
\ AUTRICHE
\ BELGIQUE
\ ESPAGNE
\ FRANCE
\ ITALIE
\ LUXEMBOURG
\ PAYS-BAS
\ POLOGNE
\ PORTUGAL
\ RÉP. TCHÈQUE
\ RUSSIE
\ SLOVAQUIE
\ SUISSE

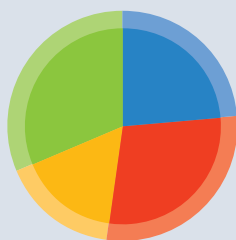
\ BAHREÏN
\ ÉMIRATS ARABES UNIS
\ OMAN
\ QATAR

PRÉSIDENT

**FINANCES, IT, RESSOURCES HUMAINES, JURIDIQUE,
GESTION DES RISQUES, ACHATS, COMMUNICATION**

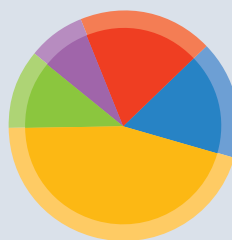
CFB FRANCE	CEB EUROPE	CGB ALLEMAGNE	CWB MONDE	GSS SYSTEMS & SERVICES
PARIS	BELGIQUE	SUD	MAROC	ÉNERGIE / INFRASTRUCTURE
CENTRE EST	ESPAGNE	NORD	ALGÉRIE	OIL & GAS
SUD-EST	PAYS-BAS	OUEST	BAHREÏN QATAR / OMAN	CIGMA
NORD & EST	POLOGNE	EST	BRÉSIL	TRANSPORT
OUEST	SUISSE	AUTRICHE	MEXIQUE	CNDT
SUD-OUEST		ESPACE	INDONÉSIE SINGAPOUR	
ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES				

RÉPARTITION DES ACTIVÉS



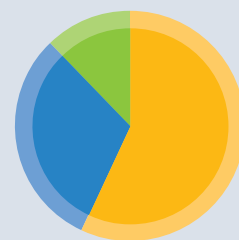
CHIFFRE D'AFFAIRES
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

23,8% Industrie
28,5% Infrastructures
16,5% Tertiaire
31,2% Maintenance



CHIFFRE D'AFFAIRES
PAR ENTITÉ

16,5% CEB
19% GSS
45,3% CFB
11,2% CGB
8% CWB



CHIFFRE D'AFFAIRES
PAR PAYS DE DESTINATION

57% France
31% Europe (hors France)
12% Reste du Monde

COMITÉ EXÉCUTIF

PIERRE MASSON
Président du Business CWB

MICHEL DESSARTHE
Directeur des
Ressources humaines

MICHEL CANTET
Président du Business CFB

PASCAL QUINT
Directeur juridique

CLAUDE DARMON
Président du Groupe

XAVIER CHAUMONT
Président du Business CEB

BERNARD LEMOINE
Président du Business GSS

PHILIPPE HANOUE
Directeur financier

CHRISTOPH SLABIK
Président du Business CGB



MESSAGE DU PRÉSIDENT

2006 : une année charnière très prometteuse

A de nombreux égards, 2006 est une année charnière pour Cegelec. La constitution d'un LMBO secondaire avec un nouveau fonds d'investissement, LBO France, au mois de mars, préserve notre indépendance, un atout majeur aux yeux de nos clients. Dans le même temps, ce changement d'actionnaire s'accompagne de nouvelles orientations stratégiques, notamment en matière de croissance externe.

L'année 2006 récolte les fruits des plans d'action mis en œuvre avec persévérance ces dernières années, qu'il s'agisse de plans sectoriels spécifiques ou de programmes concernant l'ensemble de l'entreprise. On peut notamment mentionner ici un ambitieux programme de professionnalisation dans la gestion de projet, CegelecPRO, véritable socle de notre culture d'entreprise, ainsi que plusieurs programmes de réduction des coûts.

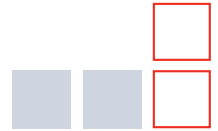
Mais les résultats de cette année témoignent aussi d'un nouvel élan pour notre entreprise, dû pour partie à l'amélioration de notre environnement économique dans son ensemble, mais également à une dynamique commerciale et une conquête de nouveaux marchés au sein de nos équipes.

UN EXERCICE DE NEUF MOIS

Cette année est atypique d'un point de vue financier puisqu'elle se caractérise par un exercice fiscal de 9 mois démarrant à la date d'acquisition de l'entreprise par LBO France. Les comparaisons directes avec les résultats des exercices antérieurs sont donc difficiles.

Sur les 9 mois de l'exercice 2006, par rapport à la même période de l'année précédente, les commandes ont enregistré un bond spectaculaire de 12 % à 2,3 milliards d'euros. La conclusion de plusieurs contrats majeurs explique pour une large part cette progression exceptionnelle, mais le volume d'affaires récurrentes est lui aussi en hausse et l'ensemble augure favorablement de l'évolution de nos activités en 2007.

01



Claude DARMON,
Président du Groupe Cegelec

— Les résultats de cette année témoignent aussi d'un nouvel élan pour notre entreprise, dû pour partie à l'amélioration de notre environnement économique dans son ensemble, mais également à une dynamique commerciale et une conquête de nouveaux marchés au sein de nos équipes.



02

**MESSAGE
DU
PRÉSIDENT**


Le chiffre d'affaires, sur cette même période de 9 mois, s'établit au même niveau, à 2,3 milliards d'euros, soit une hausse de 5 %. Si l'on exclut l'Allemagne, où nous avons poursuivi une politique volontaire de réduction de nos activités permettant à notre filiale d'enregistrer un deuxième exercice consécutif positif, le chiffre d'affaires s'afficherait en hausse de 7 %.

L'EBIT, toujours sur 9 mois, ressort à 92 millions d'euros et représente 4,1 % du chiffre d'affaires. Cette performance confirme le bien-fondé de notre politique de plus grande sélectivité dans le choix des affaires. Le free cash flow, pour sa part, s'établit à 119 millions d'euros, en progression de 15 millions d'euros à période comparable.

NOMBREUX SUCCÈS DANS NOS SECTEURS PRIORITAIRES

Cegelec a remporté plusieurs contrats majeurs en 2006 qui démontrent la place grandissante occupée par notre Groupe sur un certain nombre de secteurs identifiés comme prioritaires, et cela à l'échelon international.

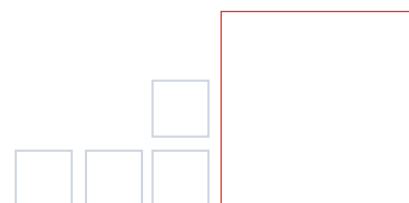
Dans l'énergie, il convient de mentionner les contrats portant sur la réalisation des équipements électro-mécaniques de deux nouvelles centrales hydro-électriques au Maroc ainsi que sur la rénovation de systèmes de contrôle-commande pour des centrales nucléaires d'EDF en France.

Des installations électriques majeures seront également réalisées par Cegelec, notamment pour la future centrale EPR d'EDF à Flamanville et cinq stations de compression de gaz pour GDF en France ; une usine d'incinération d'ordures ménagères dans l'ouest de l'Allemagne ; le gigantesque complexe pétrolier Riopol et la nouvelle aciérie de ThyssenKrupp au Brésil.

Le contrat conclu avec Sonatrach en Algérie, portant sur une vingtaine de sites pétroliers, est une reconnaissance des compétences de Cegelec sur le marché en croissance significative de la protection des lieux et infrastructures sensibles. On peut aussi mentionner, en France, les usines d'enrichissement de l'uranium Georges Besse I et II et le quartier général multinational de corps de réaction rapide à Lille.

Cette dernière affaire illustre bien la crédibilité acquise par Cegelec auprès des forces armées, en France mais également à l'étranger et auprès de l'Otan.

— Cegelec a remporté plusieurs contrats majeurs en 2006 qui démontrent la place grandissante occupée par notre Groupe sur un certain nombre de secteurs identifiés comme prioritaires, et cela à l'échelon international.



CFB

CEGELEC FRANCE BUSINESS

En France, un environnement économique porteur, ainsi qu'une bonne dynamique commerciale, ont permis d'enregistrer en 2006 une croissance organique d'environ 5 % par rapport à la période précédente, indépendamment de certains changements de périmètre (transfert des activités suisses à CEB et du centre de compétences Transport à GSS). Dans l'industrie en particulier, la baisse régulière des activités de CFB ces dernières années a été enrayée. Dans le domaine des infrastructures, CFB a remporté des contrats en « fertilisation croisée » avec GSS dans les transports et CWB en Algérie. Les hôpitaux et les hôtels continuent à jouer un rôle important dans le tertiaire. La construction navale et la Défense constituent également des secteurs importants d'activité de CFB. La maintenance, pour sa part, est un métier à part entière où Cegelec détient une compétence spécifique et représente aujourd'hui 25 % des activités de CFB. En matière de croissance externe, CFB a intégré des compétences nouvelles en électricité et en maintenance mécanique dans le secteur de la papeterie.

03



CEB

CEGELEC EUROPE BUSINESS

CEB a été constitué en avril 2006 pour regrouper l'ensemble des activités européennes du Groupe, à l'exception de la France et de l'Allemagne dont le volume d'activité justifie l'existence d'une organisation autonome. Le Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) représente près de 80 % du chiffre d'affaires de CEB. Les autres pays où l'entité dispose d'une présence active sont l'Espagne, la Pologne et la Suisse, sa présence s'étant sensiblement renforcée dans ce dernier pays avec l'acquisition, en juillet 2006, de TSA Telecom. Avec la société belge Ensysta acquise en septembre, CEB s'est particulièrement distinguée en matière de croissance externe, ces deux entreprises représentant à elles deux un chiffre d'affaires en année pleine supérieur à 70 millions d'euros. A noter que le Groupe a cédé au management, en décembre 2006, ses activités au Royaume Uni, considérant qu'elles ne lui permettaient plus, de par leur nature, d'atteindre une taille critique sur le marché britannique.

CGB

CEGELEC GERMANY BUSINESS

Tirée par la vigueur de ses exportations et investissements, l'économie allemande a connu une croissance significative en 2006 : outre une progression de 2,5 % du PIB, certains segments, et notamment la distribution et la production d'électricité, affichent des tendances positives. Dans ce contexte, CGB confirme son redressement, amorcé depuis deux ans, avec des performances honorables dans l'ensemble de ses activités (incluant le marché autrichien et les activités de Cegelec dans l'aéronautique et l'espace). Pour profiter pleinement de cette dynamique, CGB a lancé en 2006 un programme de changement baptisé C 3 dont une des composantes concerne la croissance de l'entité. En 2007, CGB déploiera dans l'ensemble de son organisation un marketing proactif à partir de centres de compétence focalisés sur des segments de marchés porteurs, un programme global d'optimisation des coûts visant à renforcer sa compétitivité et une politique d'adaptation des compétences pour répondre aux évolutions du marché.

Plusieurs contrats ont été signés en 2006 notamment pour des systèmes de transmission stratégiques ou des abris modulaires de postes de commandement.

Dans le transport, notre Groupe a multiplié en 2006 les prises de commande pour la réalisation ou la rénovation des infrastructures électriques de réseaux de transport urbains, à Marseille, Lyon et Rotterdam notamment, ainsi que la modernisation ou la fourniture d'équipements neufs de traction, dans les pays de l'Est.

Nos activités de maintenance progressent sensiblement, représentant un tiers de notre chiffre d'affaires. Cegelec assure notamment la maintenance multi-technique des infrastructures du musée du Quai Branly à Paris inauguré en été 2006. Notre Groupe a également conforté de manière significative sa position dans la maintenance des centres de tri postaux en France.

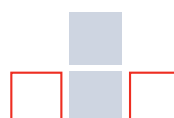
RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CLIENTS

Cegelec répond aux préoccupations de ses clients, notamment sur la question sensible de l'optimisation des coûts énergétiques auxquels tous les secteurs d'activité, de l'industrie au tertiaire en passant par les collectivités locales, sont confrontés. Notre groupe continue en parallèle à renforcer ses compétences dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier dans l'éolien, la biomasse et le bioéthanol.

Cegelec adopte une attitude volontariste face à de nouvelles formes de partenariats qui se développent avec les collectivités locales. Notre Groupe a conclu en 2006 un des tous premiers contrats de partenariat public-privé (PPP) en éclairage public en France ; début 2007, Cegelec est devenu officiellement membre du consortium constitué pour la réalisation et l'exploitation en concession d'une nouvelle ligne de tramway express à Lyon.

Le Groupe poursuit une politique active d'accompagnement de ses clients dans leurs développements internationaux, notamment pour Dow Chemical et Heineken en Espagne, ou pour Pernod Ricard à Cuba.

Notre politique d'échanges de compétences et de fertilisation croisée nous a permis de remporter, entre autres, le contrat de rénovation du prestigieux hôtel de la Mamounia à Marrakech dans le domaine de la climatisation, un marché en plein essor au Maroc.



04

MESSAGE DU PRÉSIDENT



UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE EXTERNE

L'année 2006 témoigne également d'une dynamique nouvelle en matière de croissance externe. Cegelec a réalisé trois acquisitions majeures, permettant un développement pérenne de l'entreprise et un renforcement de nos assises.

TSA Telecom en Suisse consolide nos positions dans le domaine des télécommunications, et singulièrement des radiocommunications. Ensysta en Belgique nous permet d'élargir notre offre de services auprès des industries agro-alimentaires et pharmaceutiques. La division maintenance de Solystic en France, enfin, nous positionne comme un acteur majeur d'un métier à fort potentiel de développement, la transitique.

Cette politique de croissance externe se poursuivra en 2007 avec toujours comme objectifs de renforcer nos parts de marché, de nous amener des compétences complémentaires qui élargissent de manière cohérente notre offre de services et génèrent d'importantes synergies au sein du Groupe.

Cette volonté de nous renforcer là où nous détenons déjà de fortes positions de marché ou d'importantes compétences, nous a amené à revoir notre champ d'action. C'est ainsi que nous avons cédé à son management, en décembre 2006, nos activités en Grande-Bretagne, largement focalisées sur la réparation de moteurs.

UNE IMPLICATION FORTE DES MANAGERS ET DES COLLABORATEURS

La constitution d'un LMBO secondaire a été l'occasion de reconduire, en la renforçant, notre politique d'implication des managers et de l'ensemble des collaborateurs au capital de l'entreprise. Le nombre des managers associés a doublé et, avec la création de fonds communs de placement adaptés, ce sont près d'un salarié sur trois qui ont choisi d'investir dans leur entreprise.

Avec tous les membres du Comité exécutif, je les remercie pour cette marque de confiance dans l'avenir du Groupe.



GSS

GLOBAL SYSTEMS & SERVICES

Dans un environnement économique favorable, GSS a confirmé la validité du modèle de cross-fertilisation des compétences du Groupe pour gagner plusieurs grands projets, notamment en Algérie où Cegelec a effectué une percée remarquable. L'année 2006 a été en ligne avec les objectifs et a connu une amélioration très sensible de son niveau de commandes en fin d'année. L'exercice a vu le retour en force de GSS dans le nucléaire avec plusieurs contrats majeurs. La division Energie a par ailleurs remporté un important contrat pour deux nouvelles centrales hydroélectriques au Maroc et pour des sites éoliens supplémentaires en France. Sans atteindre les niveaux records de 2005, les activités de Cegelec dans le secteur pétrolier ont enregistré une bonne activité. Rattaché à GSS en cours d'année, Cegelec Transport a continué à se positionner comme un acteur majeur des transports urbains. Cegelec a par ailleurs acquis en 2006 l'activité de maintenance des centres de tri postaux de Solystic en France, permettant à GSS de constituer en son sein un pôle fort de transitique.

CWB

CEGELEC WORLDWIDE BUSINESS

CWB a connu une très bonne année 2006 avec une croissance de 23 % des prises de commande et de 14 % du chiffre d'affaires. Au Maroc, CWB a su profiter de sa position de leader pour déployer une stratégie de diversification dans plusieurs secteurs (ferroviaire, génie climatique). Le Bahreïn a servi de base pour développer les activités de Cegelec au Qatar. Au Brésil, où Cegelec occupe une position de leader dans la maintenance industrielle, l'activité est restée soutenue grâce au gros potentiel que représente le marché interne, stimulé par l'agroalimentaire, le secteur pétrolier et les mines. Au Mexique, Cegelec a établi des relations pérennes avec CFE et plusieurs acteurs industriels nationaux et d'origine européenne. En Indonésie, le secteur pétrolier représente toujours plus de la moitié de l'activité. En Algérie, Cegelec a remporté plusieurs contrats majeurs dans le domaine des infrastructures. CWB continue à développer son influence régionale à partir de ses pays d'implantation, comme par exemple au Maroc, avec des succès en Mauritanie et au Sénégal.

FAITS MARQUANTS / 2006

Janvier 2006

Brésil

Cegelec remporte au Brésil un premier contrat de maintenance globale dans le secteur pharmaceutique d'une durée de trois ans auprès de Novartis, dans l'Etat de Sao Paulo.



Allemagne

Dans le centre de Bremen, Cegelec réalise les installations électriques et toutes celles liées à la sécurité, au contrôle d'accès et à la détection incendie, de la nouvelle Maison de la radio.

Nouvelle-Calédonie

Cegelec se voit attribuer l'extension de la station d'épuration de Anse Vata à Nouméa, de 7 000 à 25 000 EH (équivalent habitant), avec obligation de la maintenir en service pendant la durée (30 mois) des travaux. Ces travaux permettront également un traitement de la pollution bactériologique par rayons ultraviolets.

Février 2006

Espagne

Heineken confie à Cegelec la construction clés en main du système de séchage pour son projet de Séville. Ingénierie, design, livraison, installation, tests et mise en route font partie du contrat.

Espagne

En vue de l'arrêt de tranche, Nuclenor charge Cegelec de la maintenance de la partie électricité et instrumentation de sa centrale nucléaire de Garoña près de Burgos.

Mars 2006

Russie

La deuxième partie du projet Astrachan Gazprom entre en vigueur avec la mise en place de 4 serveurs, 7 stations SCADA, un réseau de téléphonie, 370 km de fibre optique et un système de sécurité. Ce projet mobilise 40 personnes sur les sites de Francfort et de Moscou.

Polynésie

A Papeete, début des travaux d'entretien multidisciplinaires de la Raieuse, un patrouilleur de 400 tonnes. Pareille maîtrise d'oeuvre et ingénierie globale ont été précédemment réalisées avec succès sur La Rieuse, La Boudeuse et La Fouguese.

Espagne

Prise en charge de la maintenance du système de transport à bagages du nouveau terminal T4 de l'aéroport de Madrid Barajas.

Avril 2006

Maroc

Face à une vive concurrence internationale, Cegelec remporte la réalisation clés en main des deux centrales hydrauliques de Tanafnit (2 x 9 MW) et d'El Borj (2 x 13 MW).

République Dém. du Congo

Cegelec est chargé de la réhabilitation de la ligne à haute tension (220 kV) qui relie la centrale hydroélectrique de Inga à la capitale Kinshasa. La ligne longue de 350 km comprend 750 pylônes haute tension. Le projet a pour but d'augmenter la fiabilité de cette arrivée d'énergie quasi unique dans la capitale.



Mai 2006

Belgique

GlaxoSmithKline confie à Cegelec le génie climatique de sa nouvelle unité de Wavre dédiée à la production de vaccins ainsi que les « clean utilities » d'un nouveau bâtiment dans lequel s'effectuent les contrôles de qualité, le plus grand de ce type en Europe.

06

Chine

Après la fourniture, en mars, d'un SCADA destiné au système de stockage souterrain de gaz de Jintan, Petrochina demande à Cegelec des compléments sur les marchés du gazoduc de Jining et du West East Gas Pipe Line.

Juin 2006

France

Inauguration à Paris du musée du Quai Branly (40 000 m²) pour lequel Cegelec a effectué tous les lots techniques (électricité et climatisation) et assure maintenant la maintenance multiservices (infogérance, facility management avec Faceo et maintenance technique).



Allemagne

Livraison de solutions fiables et flexibles d'automatisation, de systèmes de contrôle-commande et d'alimentation électrique pour les usines d'incinération des déchets de Knapsack et Grossräschen, pour le compte de Von Roll Inova.

France

Grâce à une étroite collaboration entre ses filiales française et belge, Cegelec remporte les lots génie climatique (chauffage, ventilation, climatisation et désenfumage) et électricité de l'hôpital de Valenciennes (72.000 m²).

France

Le Groupe Flammarion, acteur majeur de l'édition en France, confie à Faceo le facility management de son nouveau siège social à Paris. Le périmètre du contrat comprend l'ensemble des services généraux dont le courrier (services de presse et dépôt légal), fonction particulièrement sensible chez un éditeur qui publie environ 700 titres par an.



Juillet 2006

Suisse

L'acquisition de la société suisse TSA Telecom permet au Groupe de s'imposer comme le premier intégrateur de systèmes en Suisse romande en matière de télécommunications, de radio-communications, de sécurité et d'installations d'équipements de supervision et de contrôle.

Bulgarie

Cegelec conclut un contrat avec la compagnie tchèque Inekon pour la fourniture de 18 équipements électriques destinés à moderniser les véhicules de traction des tramways de la ville de Sofia.

Août 2006

France

Pour AREA, Société des Autoroutes Rhône-Alpes, Cegelec assure la gestion technique centralisée (GTC) et rénove complètement tous les équipements du tunnel de l'Epine, situé entre Lyon et Chambéry, un point névralgique des vacances d'hiver.

Autriche

Cegelec est chargé des installations électriques du complexe immobilier du Rennweg Center de Vienne pour SEB Immobilien.

France

Déjà très actif dans les transports urbains de 17 villes françaises, Cegelec se voit confier le plus grand des marchés électriques de l'extension de la ligne 1 de métro à Marseille. Ce contrat porte sur les équipements fixes et sur l'alimentation des systèmes de traction.

Septembre 2006

Belgique

Cegelec acquiert Ensysta, une entreprise belge, afin de se renforcer dans les équipements de production pour l'industrie agro-alimentaire, la pharmacie et le secteur de la chimie fine.

Brésil

ThyssenKrupp confie à Cegelec et ABB l'approvisionnement, l'édification, la mise en service et le support à l'exploitation des systèmes électriques des laminoirs de sa nouvelle aciérie dans l'Etat de Rio de Janeiro.

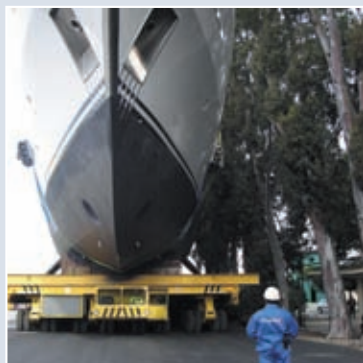


Maroc

Le célèbre palace « La Mamounia » à Marrakech est entre les mains de Cegelec pour la réhabilitation de la climatisation, de la VMC et du désenfumage. Durant les travaux, équipes françaises et marocaines se relaient 24h sur 24.

Espagne

Navantia, la compagnie espagnole leader dans le secteur de la construction de navires militaires, charge Cegelec de la maintenance globale de toutes ses implantations du sud de l'Espagne, pour une durée de 3 ans.



Algérie

Sonatrach, première entreprise algérienne et africaine d'exploitation d'hydrocarbures, confie à Cegelec la sécurisation d'une vingtaine de ses sites gaziers en Algérie, au moyen de sa solution Cegelec Secure.

Octobre 2006

France

Cegelec remporte un des tous premiers contrats de partenariat public-privé en France : de la conception à la gestion des installations nécessaires à l'éclairage public de la ville de Castelnau-le-Lez (3500 points lumineux). Un marché passé pour 15 ans.

Allemagne

Après la remise à niveau du balisage de deux pistes, Fraport, la société d'exploitation de l'aéroport de Francfort, renouvelle sa confiance à Cegelec pour la modernisation des systèmes de tri à bagages et de check-in du terminal C.

France

Aux quelque 160 établissements de santé bénéficiant déjà des compétences multitechniques de Cegelec, vient s'ajouter le CHU de Nantes (36 000 m²) pour la réhabilitation de son système de sécurité incendie.

Qatar

Cegelec est chargé de l'instrumentation et des installations électriques des infrastructures qui accueilleront à l'automne 2007 plus de 8000 travailleurs de Ras Gas au Qatar.

Novembre 2006

France

Cegelec reprend les activités de maintenance des équipements de tri postal de Solystic.

Bahreïn

Cegelec conclut deux contrats pour des complexes immobiliers neufs : l'ensemble des installations électriques d'un vaste centre commercial et de loisirs et celles d'un site touristique dit Lulu Island comprenant hôtels, centres d'exposition, villas, etc.



Pays-Bas

A la suite du projet RandstadRail, la société des transports publics urbains RET confie à Cegelec la rénovation des systèmes d'alimentation électrique de la ligne de métro Erasmus à Rotterdam.

07



France

En association avec Suez et Bouygues, Cegelec remporte un important marché d'installations électriques générales et de protection physique de la nouvelle usine d'enrichissement de l'uranium, Georges Besse 2, sur le site Eurodif de Pierrelatte pour AREVA.

Nigeria

Depuis 1989, partenaire de Bilfinger & Berger sur Abuja, capitale du Nigeria, Cegelec est chargé de l'installation des transformateurs, des boîtes d'alimentation pour les bâtiments et surtout de l'éclairage des rues (500 km).



France

Cegelec livre la troisième tranche conditionnelle (152 shelters) d'un total de 738 abris modulaires de postes de commandement pour l'Armée de Terre.

France

Livraison de la chambre d'expérience du Laser Mégajoule, gigantesque sphère en aluminium de 10 m de diamètre, sur le site du CEA-CESTA près de Bordeaux. Cette pièce unique constitue une prouesse technologique en chaudronnerie, soudage et mesure géométrique d'une enceinte à vide.

Décembre 2006

Mexique

Dans l'Etat de Chiapas, où la jungle complique la tâche, Cegelec se voit confier par la CFE, premier producteur mexicain d'électricité, un contrat clés en main pour des travaux électro-mécaniques visant à acheminer l'énergie produite par la centrale hydraulique d' Angostura.

France

Gaz de France, via son unité GRTgaz, retient le groupement Litwin-Cegelec-Friedlander pour la construction clés en main de cinq nouvelles stations de compression de gaz naturel. Ce contrat d'une ampleur sans précédent prévoit 60 000 heures d'études et de pilotage de travaux ainsi que 100 000 heures de montage.



Indonésie

Total E&P Indonésie passe commande pour la réalisation de la distribution électrique, des télécoms et des systèmes de contrôle et de sécurité pour un complexe de 3 plate-formes pour Tunu 11 Sud.

France

ABN-Amro, 11^{ème} groupe bancaire européen, charge Faceo du facility management de son siège social parisien et de onze représentations commerciales en province.

Allemagne

Près de la frontière néerlandaise, à Emlichheim, Cegelec décroche un important contrat pour les installations électriques et l'instrumentation d'une nouvelle usine d'incinération des déchets ménagers. Dotée de 2 fours et d'une capacité de production de 360 000 tonnes, ce sera une des plus grandes du genre en Allemagne.



Singapour

Cegelec est chargé de l'ingénierie et de la maîtrise d'œuvre globale du Vendémiaire, une frégate de surveillance dotée d'une plate-forme propulsée et systèmes d'armes et d'équipements. Ce projet a pour particularité de s'exécuter sur deux sites : à Nouméa et à Singapour.

France

Réalisation pour EDF des installations électriques générales de la future centrale nucléaire de troisième génération (EPR) à Flamanville (en Basse-Normandie), en association avec Spie.

Nigeria

Un an à peine après la création d'un centre de formation aux métiers de l'industrie du pétrole et du gaz pour Star Deep Water Nigeria, filiale à 100% de Chevron Nigeria, la deuxième phase du projet (mise en place d'un simulateur, accompagnement sur site...) est signée. Les 95 premiers diplômés reçoivent leur certificat Cegelec/OPITO.

Guyane

Cegelec renouvelle ses accords avec le CNES et Arianespace pour l'exploitation et la maintenance des installations (EPCU et ELA 3) du centre spatial guyanais jusqu'en 2011. Occupant sur place près de 150 personnes en permanence, Cegelec est une des toutes premières entreprises privées présentes au Centre spatial européen de Kourou.



France

Le Foreign & Commonwealth Office confie à Faceo le facility management de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Paris. C'est la première fois qu'une ambassade dépendant du FCO adopte ce mode d'organisation.



Belgique

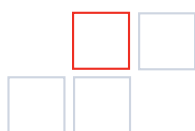
Pour ExxonMobil livraison clés en main d'une sous-station électrique, pour alimenter le réseau haute tension (150/36 Kvolt) assurant la connexion à une station de cogénération.



RESSOURCES HUMAINES

Cegelec a renforcé ses moyens de recrutement dans plusieurs pays en 2006. L'Université Cegelec, instrument de diffusion d'une culture d'entreprise homogène, a joué un rôle très actif d'intégrateur et de formateur. Un nouveau plan d'actionnariat salarié a permis d'associer chacun au développement du Groupe.

Une politique d'excellence



Cegelec emploie quelque 26 000 collaborateurs dans ses filiales présentes dans plus d'une trentaine de pays partout dans le monde. L'entreprise exerce ses activités dans un certain nombre de secteurs en forte croissance selon les marchés (bâtiment, pétrole, ...) pour lesquels des métiers tels que ingénieurs chargés d'affaires ou ingénieurs de bureau d'études, techniciens confirmés ou encore chefs de projet à l'international dotés de l'expérience nécessaire pour diriger parfois des projets en environnement difficile, sont en forte demande. Attirer et fidéliser des profils de qualité a été une des missions prioritaires du Groupe en 2006.

AMÉLIORER LES PROCESSUS DE RECRUTEMENT EXTERNE

Pour améliorer l'efficacité de son recrutement, Cegelec a transformé dans plusieurs pays son organisation en 2006 pour renforcer la fonction de recruteur.

Cegelec a également resserré ses liens avec un nombre plus restreint de grandes écoles d'ingénieurs. En outre,

pour les étudiants qu'attire la forte dimension internationale de Cegelec, la formule du Volontariat international en entreprise (VIE), telle qu'elle existe en France, constitue une pépinière de talents à laquelle le Groupe recourt volontiers.

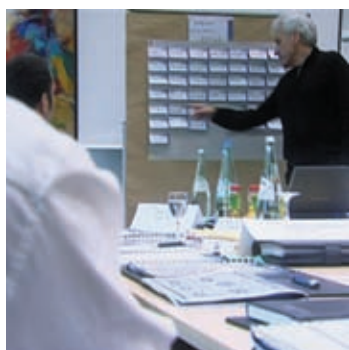
Dans la dynamique de la fierté d'appartenance à Cegelec, la cooptation fournit aujourd'hui une voie de recrutement privilégiée, car animée par les collaborateurs, qui ont une connaissance directe de l'entreprise. Les nouveaux programmes mis en place début 2007 ne sont pas seulement des opérations de stimulation, assorties de cadeaux ou de gratifications financières, mais aussi des moyens de renforcer l'esprit de groupe comme en France qui fait de ses 14 000 salariés les «acteurs de notre développement».

INTENSIFIER LA MOBILITÉ INTERNE

Depuis 2002, une Charte fixe les règles de la mobilité, dont font partie la confidentialité des demandes et l'obligation d'accompagner les collaborateurs en mobilité géographique. Les postes à pourvoir sont

FORMATION

—L'Université Cegelec est un puissant vecteur de culture d'entreprise et de partage des compétences.



notamment communiqués via l'Intranet. Il a ainsi, par exemple, été possible en 2006 de pourvoir en interne l'essentiel des postes d'encadrement intermédiaire des nouveaux chantiers d'Algérie et du Maroc.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

Cegelec a reconduit en 2006 une vaste action à l'égard de l'ensemble de ses salariés pour les associer aux fruits de la croissance du Groupe – une telle opération avait déjà été lancée lors de la constitution de la société en LMBO en 2001. A la suite du plan d'épargne mis en place au travers de fonds communs de placement, une opération baptisée ESOS '06, plus d'un salarié sur trois est aujourd'hui actionnaire du Groupe, preuve de confiance et d'attachement à l'entreprise. Par ailleurs, le nombre de managers directement associés au capital de l'entreprise a doublé par rapport au premier LMBO.

ORGANISER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES PAR LA FORMATION

Le principal instrument de la formation du Groupe est l'Université Cegelec. Celle-ci a accueilli en 2006 plus de 1 300 personnes dans ses différentes filières : gestion de centres de profit, gestion de projet, gestion de site, commercial, sourcing, ainsi que dans des programmes d'intégration. Au cours de l'année, les formations en gestion de projet, en particulier, ont été développées afin de mieux prendre en considération les différents types de projets au sein de l'entreprise et le niveau d'expérience des collaborateurs. La formation des chefs de chantier a, elle aussi, été renforcée de manière significative en 2006. L'Université Cegelec s'est également employée pendant cette année à accompagner directement des équipes constituées autour de projets en cours pour permettre aux différentes compétences en son sein de collaborer de manière plus efficace.

En dehors de l'Université Cegelec, des filières ont été ouvertes pour développer les ressources internes en aidant les collaborateurs qui ont le désir et la capacité à monter en responsabilité.

LA SÉCURITÉ, PARAMÈTRE DE L'EXCELLENCE

En plus des règles, propres à chaque pays ou région, relatives aux questions de santé et d'hygiène qui s'imposent à l'ensemble des filiales, le respect de normes strictes de sécurité est essentiel dans tous les métiers du Groupe.

Ses efforts se mesurent notamment dans le secteur pétrolier où les attentes des clients sont extrêmement élevées. Cegelec a par exemple été récompensé par Total en 2006 pour 5 années consécutives sans accident sur la plate-forme pétrolière Girassol au large de l'Angola, dont le Groupe assure la maintenance, et a reçu de Petrobras-Reduc au Brésil le prix de la « Meilleure société pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement ». Autre exemple en Allemagne, où les statistiques en matière d'accidents sont en baisse significative et se situent largement sous la moyenne nationale. La raffinerie PCK y a reconnu pour la deuxième année consécutive Cegelec comme meilleure entreprise de sa catégorie sur les terrains de la qualité, du respect des délais, des accidents et de la sécurité.

DIFFUSER UNE CULTURE HOMOGÈNE

Une bonne intégration des salariés est une préoccupation essentielle. L'Université Cegelec a ainsi organisé à nouveau en 2006 plusieurs séminaires d'intégration de deux jours essentiellement pour de jeunes recrues, tandis qu'un programme spécifique a été mis en place pour des collaborateurs occupant des fonctions de management plus élevées, notamment en provenance des sociétés acquises par le Groupe en 2006.

Les différents programmes de formation de l'Université Cegelec contribuent à diffuser une culture commune et favorisent les échanges de bonnes pratiques entre les participants. En ce sens, ils s'inscrivent parfaitement dans la logique du programme CegelecPRO, sur lequel ils s'appuient, un programme qui a dépassé son objectif initial de maîtrise des dérives de marge pour constituer une démarche d'amélioration continue, véritable socle de la culture d'entreprise du Groupe.

Le « parcours pépinière », tel qu'il se pratique par exemple de manière active au sein du Groupe en France, en Belgique, en Espagne ou au Maroc, est une autre manière d'intégrer de manière efficace de nouveaux collaborateurs. Ces programmes d'intégration ne sont pas réservés aux jeunes ingénieurs. Depuis 2006, des journées d'intégration sont organisées pour les agents de maîtrise (ETAM) en France.

INDUSTRIE

En 2006, Cegelec a continué à se développer dans le secteur pétrolier et, en Algérie, s'est vu confier par Sonatrach la sécurisation de plusieurs sites sensibles. Le Groupe a étendu ses compétences en reprenant l'entreprise Ensysta afin d'accroître sa pénétration des secteurs de l'agro-alimentaire, de la pharmacie et de la chimie fine.



Cegelec investit
pour bénéficier
davantage de
la reprise

Pour développer sa palette de services aux entreprises dans les domaines de l'agro-alimentaire, de la pharmacie et de la chimie fine, Cegelec a acquis en septembre l'entreprise belge Ensysta qui compte parmi ses clients les plus grands acteurs du secteur (GSK, Janssen Pharmaceutica, Pfizer, Dupont de Nemours, Vyncolit, Suiker Unie Centrale, Campina, InBev, ...). Cegelec enrichit ainsi ses compétences en équipements de production et en systèmes automatiques et se met en position de proposer des prestations globales incluant solutions énergétiques, installations électriques

et génie climatique. L'acquisition d'Ensysta lui ouvre également un accès privilégié en Chine où l'entreprise compte plusieurs clients importants.

En 2006, Ensysta a notamment décroché un important contrat pour des installations de « clean utilities » dans l'usine de Genzyme, qui est l'un des leaders mondiaux des biotechnologies, à Geel en Belgique. Ensysta a livré à la branche ingrédients industriels (DMV) de Campina, l'une des plus grandes entreprises laitières d'Europe, le logiciel de plusieurs de ses unités de production à Veghel, aux Pays-Bas.

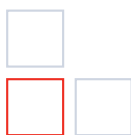


SÉCURISATION DE SITES INDUSTRIELS : UNE SPÉCIALITÉ DE CEGELEC

La sécurisation d'une vingtaine de sites gaziers de Sonatrach en Algérie compte parmi les plus importants contrats remportés par Cegelec en 2006. C'est une reconnaissance majeure des compétences de Cegelec Secure et de son produit Evolynx, particulièrement apte à satisfaire aux applications multisites en environnement exigeant. Ce contrat démontre par ailleurs la capacité du Groupe à mener à bien des projets d'envergure dans des délais serrés, puisque cette prestation devra être exécutée en seulement douze mois. Parmi les autres contrats de protection de sites sensibles, il faut mentionner les sites du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Bordeaux et de Marcoule ou encore les usines d'enrichissement d'uranium Georges Besse I et la future George Besse II pour Eurodif (Areva) sur le site de Tricastin, où Cegelec réalise par ailleurs les installations électriques générales, en association avec Ineo et ETDE. Tout aussi révélateur de son accréditation auprès du

RIO POLIMEROS

—Cegelec a réalisé les travaux électriques du plus grand complexe pétrochimique d'Amérique du Sud, Rio Polimeros.



Ministère français de la Défense est le contrat gagné en novembre pour la sécurisation de la zone de grands travaux du Porte-avions Charles de Gaulle à Toulon.

Enfin plusieurs grandes organisations ou groupes industriels comme AREVA et Airbus Industrie ont fait appel à Cegelec pour uniformiser le contrôle d'accès de leurs différents bâtiments, sièges de direction extrêmement sensibles, ou centres techniques stratégiques. La solution de Cegelec Secure a également été retenue sur des sites tertiaires importants tels que BNP Paribas, les Hôpitaux de Marseille ou encore le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux. En poussant de plus en plus loin ses exigences en matière de sûreté, Cegelec ajoute à son rôle d'intégrateur celui de prescripteur de solutions innovantes.

LE SECTEUR PÉTROLIER, MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Les activités de Cegelec dans le secteur pétrolier se sont développées à tous les niveaux de la chaîne, de l'amont (exploration, production offshore et onshore) à l'aval (raffinage, pétrochimie et chimie) en passant par les activités de transport, de stockage et de chargement des produits.

En Chine, le Groupe renforce ses activités avec Petrochina en fournissant, entre autres, un SCADA destiné au système de stockage souterrain de gaz de Jintan et des prestations supplémentaires pour le gazoduc de Jining et le West East Gas Pipeline. En Indonésie, où le secteur pétrolier représente toujours plus de la moitié de l'activité de Cegelec, Total E&P lui a confié la réalisation de la distribution électrique, des télécoms et des systèmes de contrôle et de sécurité de trois plates-formes du gisement gazier de Tunu.

L'année a également été marquée par la commande de cinq nouvelles stations de compression pour GRT Gaz, filiale de Gaz de France, que Cegelec livrera clés en main dans le cadre d'un groupement emmené par Litwin. En Allemagne, Cegelec fournira les équipements d'automatisme pour des gazomètres de la société Gasag à Berlin.

L'entreprise a aussi été chargée de moderniser le système de contrôle-commande de deux usines de GASCO à Abu Dhabi et d'automatiser un nouvel ensemble de puits de production de gaz, ainsi que le réseau de collecte et de transfert du gaz dans la région d'Astrakhan en Russie, pour le compte de Gazprom.

PROGRAMME DE FORMATION

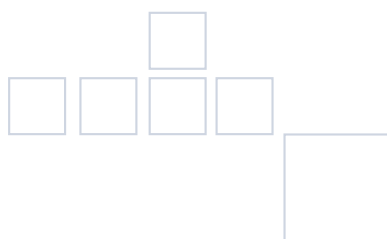
PÉTROLE ET GAZ AU NIGERIA



À la fin du mois de janvier 2006, quelque 90 étudiants nigériens de Chevron, ont entamé, un programme de formation d'un an à temps plein reconnu et débouchant sur un diplôme répondant aux normes OPITO de Cogent. Une nouvelle session, organisée avec un tiers d'étudiant en plus, a débuté en avril 2007.

« *Toute la difficulté consistait à mettre sur pied, en l'espace de quelques semaines, un programme ciblé d'une ampleur jamais atteinte auparavant au Nigeria* », explique Philippe Gastineau, Vice-président de la Division "Oil & Gas". Le groupe a mis à profit sa solide expérience en matière de formation, lui qui forme chaque année environ 1.000 personnes dans le secteur pétrolier de par le monde. Les formateurs de Cegelec ont été recrutés aux quatre coins de la planète (Nigeria, Roumanie, Royaume-Uni, France, etc.), ce qui permet un partage des expériences et des compétences. Cegelec a également participé à la gestion des installations de formation. Les étudiants vivent sur un campus qui non seulement offre des salles de classe équipées de matériel à la pointe du progrès, mais dispose également de ses propres infrastructures de loisirs (terrain de tennis, piscine, etc.).

« *Quelque peu méfiants dans un premier temps, les étudiants ont rapidement soutenu le programme avec enthousiasme, faisant même des suggestions d'amélioration pour les sessions suivantes* », a souligné Philippe Gastineau.



13

CEGELEC TOUJOURS BIEN IMPLANTÉ AU BRÉSIL

Au Brésil, Cegelec, qui a achevé en 2006 les travaux d'installation électrique de Riopol, le plus grand complexe pétrochimique d'Amérique du Sud, s'est vu confier, en consortium avec ABB, le contrat des installations électriques de la nouvelle aciérie de ThyssenKrupp dans l'Etat de Rio de Janeiro. Le Groupe réalisera dans ce cadre l'ingénierie, l'approvisionnement, l'édification, la mise en service et le support à l'exploitation des systèmes électriques de nouveaux laminoirs, destinés à produire 5 millions de tonnes d'acier par an.

En Nouvelle-Calédonie, Cegelec a remporté le contrat des installations électriques de la laverie des mines de nickel de Tiebaghi.

ACCOMPAGNER LES INDUSTRIELS DANS LEUR DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Au Mexique, Cegelec a établi des relations pérennes avec des acteurs industriels nationaux (Luiz Min, Pemex) et d'origine européenne (Saint-Gobain, Sanofi, Degremont, Daimler-Chrysler) qu'elle accompagne dans leur développement international. Dans cette même logique, grâce à la synergie entre ses filiales, Cegelec a remporté des commandes significatives en Espagne pour Dow Chemical et Heineken, deux clients néerlandais majeurs.

Autre exemple emblématique du soutien apporté au développement international de ses clients, l'usine PSA Peugeot-Citroën de Trnava (Slovaquie), dont Cegelec a mis en place les infrastructures électriques, les infrastructures de production et de distribution des fluides, ainsi que la détection-protection incendie, a démarré ses activités en 2006. Le Groupe y a également installé des lignes de ferrage pour le compte des sociétés françaises TMS et PCI. Avec cette dernière, Cegelec a remporté en 2006 deux autres contrats en automatismes et robotique pour PSA en Espagne, sur ses sites de Vigo et de Madrid. Par ailleurs, en Allemagne, Cegelec s'est chargé des installations électriques de chaînes de production pour Audi et Daimler-Chrysler.

THYSSENKRUPP

—Cegelec est chargé des systèmes électriques des nouveaux laminoirs que ThyssenKrupp construit au Brésil.

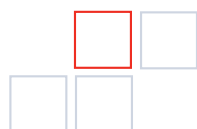


PEUGEOT-CITROËN

—La nouvelle usine PSA à Trnava en Slovaquie.

INFRASTRUCTURES

Confortant ses positions dans ses domaines traditionnels, Cegelec a également réalisé trois avancées remarquables en 2006 : un retour en force dans le nucléaire ; l'élargissement de son offre en télécommunications, avec le rachat de la société TSA Telecom ; et le développement de compétences nouvelles en matières de partenariats public-privé.



Un marché
porté par
une dynamique
nouvelle

Cegelec se positionne depuis plusieurs années sur la réalisation de centrales électriques de moyenne puissance, thermiques ou éoliennes. Exemple, en 2006 : le Groupe s'est vu confier, face à une forte concurrence les lots électriques et mécaniques, le système de contrôle commande, le poste d'évacuation ainsi que des travaux de génie civil secondaire de deux nouvelles centrales hydroélectriques dans le Haut-Atlas, au Maroc. Cegelec a également remporté la construction d'une nouvelle unité hydroélectrique de 5,4 MW au sein de la centrale de Santa Gertrudis, au Mexique, pour le compte de Pemex.

En France, Cegelec maintient ses positions dans la réalisation d'infrastructures de parcs éoliens, avec

une dizaine de sites mis en service en 2006, ainsi que dans la biomasse. Toujours dans les énergies renouvelables, le Groupe a acquis des compétences particulières en bio-raffineries en s'appuyant sur sa connaissance pointue des processus industriels de la chaîne du sucre – avec des contrats à la clé en Allemagne, en Pologne et en Serbie. Par ailleurs, Cegelec s'est vu confier les installations électriques des usines de biodiesel de Magdebourg, en Allemagne, et de Nogent-sur-Seine, en France.

NUCLÉAIRE : LE REDÉMARRAGE DES INVESTISSEMENTS

L'exercice a également vu le retour en force de Cegelec dans le nucléaire avec plusieurs contrats majeurs.

Le Groupe a été chargé de la rénovation d'une partie des systèmes de contrôle-commande de 34 unités (palier 900 MW) sur 9 des 20 sites nucléaires d'EDF en France, en consortium avec DS&S. Ce contrat porte sur les 15 prochaines années et confirme la place occupée par Cegelec dans le cercle restreint des grands prestataires du nucléaire.

Autre contrat phare, l'électricien français l'a chargé, en groupement avec Spie, des installations électriques générales de la centrale de troisième génération EPR de Flamanville, où sa capacité avérée de gestion de grands projets a joué un rôle déterminant. Le projet est remarquable par sa taille, puisqu'il ne comporte pas moins de 1 900 kilomètres de câbles, mais aussi par sa modalité : il met en œuvre un logiciel d'installation très novateur qui passe directement en phase maquette. La maîtrise de cet outil est désormais un atout de plus pour Cegelec.

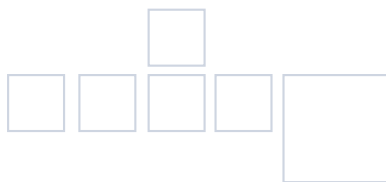
En matière de réseaux électriques, Cegelec a également reçu commande d'une ligne à très haute tension pour Sonelgaz en Algérie. Il réhabilite la ligne à haute tension reliant la centrale hydroélectrique de Inga à Kinshasa, en République démocratique du Congo, et poursuit le déploiement de réseaux de fibres optiques sur pylônes à haute tension au Mexique. Dans le cadre du projet « NordNed » de transport d'électricité entre la Norvège et les Pays-Bas, le Groupe a entrepris la construction de la plus grande station de conversion d'électricité néerlandaise.

ACTEUR MAJEUR DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

Cegelec a remporté le contrat des sous-stations électriques à Rotterdam pour l'extension de la ligne de métro actuelle ainsi que pour la future ligne Erasmus, après avoir achevé pour le même client l'installation de l'ensemble des sous-stations électriques de la ligne de tramway rapide reliant Rotterdam, La Haye et Zoetermeer.

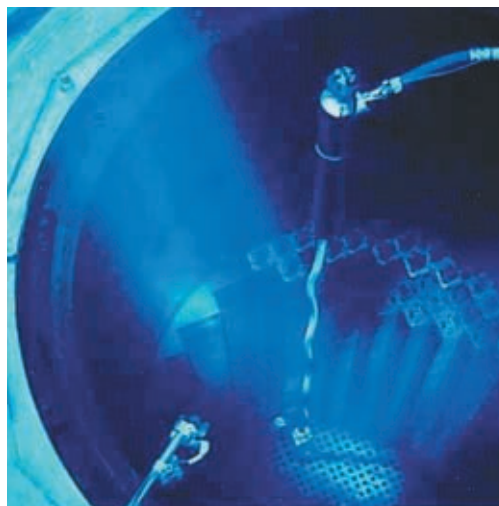
En France, le Groupe a signé à Marseille un contrat d'installations électriques dans le cadre de la rénovation et de l'extension de la ligne 1 du métro. A Lyon, il est partie prenante à la réalisation et à l'exploitation de la ligne de tramway express Leslys au travers du consortium Rhône Express. Cegelec est également un important fournisseur d'équipements de traction et de services pour la rénovation des tramways, ainsi que pour du matériel roulant neuf, avec, entre autres, la livraison de 18 systèmes de traction à la société de transports urbains de Sofia, en Bulgarie.

Dans le domaine ferroviaire, Cegelec a été l'une des sociétés chargées de la mise en place des caténaires de la nouvelle ligne TGV-Est en France. Compte tenu



NUCLÉAIRE

—Cegelec fait partie du cercle restreint des grands prestataires du nucléaire.



d'une vitesse commerciale qui pourra atteindre 350 km/h, des contraintes spécifiques liées à la tension mécanique des câbles ont dû être prises en compte par les équipes de Cegelec. Au Maroc, l'entreprise a notamment poursuivi et étendu sa collaboration avec l'Office national des Chemins de fer marocain (ONCF) qui lui a confié la construction de cinq sous-stations et l'installation de 150 kilomètres de caténaires.

Dans le transport aérien, Cegelec a été chargé par l'aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud en Belgique, en pleine expansion, de la climatisation de son nouveau terminal et, par l'aéroport de Francfort, de la modernisation du système de tri à bagages de son Terminal C.

Cegelec est également un spécialiste des aménagements électriques et de sécurité des tunnels autoroutiers et ferroviaires. En Allemagne, le tunnel de l'Ems et l'ouvrage situé sur l'autoroute A17, qui relie Dresde à Prague, ont été équipés de systèmes de sécurité ultra-modernes. En France, Cegelec a achevé, en 2006, la seconde phase de rénovation du tunnel de l'Épine et remporté le contrat de renouvellement des installations courants forts et de la climatisation du célèbre tunnel de Monaco.

ENVIRONNEMENT : CEGELEC ACTEUR DE L'EAU ET DE LA PROPRIÉTÉ

Plusieurs commandes importantes ont été enregistrées en Allemagne pour des usines d'incinération d'ordures ménagères. L'usine d'Evikon à Emlichheim, dont Cegelec réalise les installations électriques, disposera



EQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

—Le tunnel de l'Épine entièrement rénové et sécurisé.



TRAITEMENT DE L'EAU

—A La Haye, après construction et rénovation, deux stations reliées entre elles pourront traiter près de 50 millions de litres d'eaux usées par heure.

RANDSTADRAIL

UN PROCESS INNOVANT
AUX PAYS-BAS

« Quatorze sous-stations en 14 mois, c'est un véritable exploit ! »

Pour David Langejan, responsable aux Pays-Bas de la préparation du site, la livraison en 2006 par Cegelec des installations électriques du projet RandstadRail, la ligne « RER » reliant Rotterdam, La Haye et Zoetermeer, ne fut possible que grâce à la livraison des sous-stations sous forme de shelters. Conçus, réalisés et testés en France, ces containers furent ensuite livrés « prêts à l'emploi » aux Pays-Bas.

Cet exploit fut rendu possible « grâce à la conjugaison des compétences de nos équipes aux Pays-Bas et du centre d'expertise de Cegelec Transport à Lyon (France) », explique David Langejan. Toutes les compétences des deux entités ont été mobilisées dans un seul but : réaliser en un délai record 14 sous-stations qui n'auraient pu être livrées qu'en 2 à 3 ans avec un mode opératoire plus traditionnel.

« Nous avons su rentrer dans un véritable process de production industrielle, avec un concept de « plug and play » tout à fait inhabituel pour ce genre de projets : tous les shelters ont ainsi pu être testés en usine dans leurs conditions finales d'utilisation, y compris par des tests en charge, avec un banc d'essai spécialement conçu à cet effet. »

précise Franck Lepoivre, Chef de Service en charge de l'activité Transport Public Urbain à Cegelec Transport. Objectif atteint : **« la mise en service commercial de la ligne a pu se faire conformément aux attentes du client, dans le respect de nos engagements. »** ajoute Fabrice Vermot Desroches, Chef de Projet Senior de Cegelec Transport. Une nouvelle commande a été attribuée à Cegelec par RET, l'exploitant des systèmes de transport de Rotterdam, pour la rénovation complète des systèmes d'alimentation électrique (8 sous-stations) de la ligne de métro Erasmus.

de la plus grande capacité de production du pays. Le Groupe a également été chargé des automatismes, systèmes de contrôle-commande et alimentation électrique des usines de Knapsack et Grossräschen. Par ailleurs, aux Pays-Bas, Cegelec s'est vu confier la rénovation de fours pour AVR, à Rotterdam.

Dans le domaine de l'eau, Cegelec est partie prenante des projets de construction et de rénovation de stations d'épuration, notamment aux Pays-Bas. Il a, par ailleurs, obtenu le contrat d'extension de la plus grande station d'épuration de Nouvelle-Calédonie, à Nouméa. Ces travaux permettront notamment le traitement de la pollution bactériologique par rayons ultra-violet.

COLLECTIVITÉS LOCALES :
LE POTENTIEL DES PPP

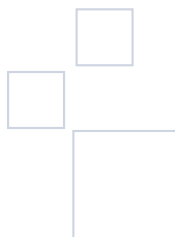
Sensible aux préoccupations croissantes de ses clients en matière d'économies d'énergie, Cegelec adhère au programme « Greenlight » de la Commission européenne et a remporté pendant l'exercice la gestion globale du parc d'éclairage public de Bessancourt en France, depuis l'installation des équipements jusqu'à l'achat d'énergie, pour la période 2006-2013.

Sur le marché des collectivités locales, les partenariats public-privé (PPP) constituent une nouvelle modalité de collaboration pour laquelle Cegelec s'est doté d'un savoir-faire en ingénierie financière et en montage de groupements. L'entreprise a ainsi remporté en 2006 un des tout premiers contrats de PPP en France pour l'exploitation et la maintenance de l'éclairage public de Castelnau-le-Lez près de Montpellier.

DÉFENSE : UNE ACTIVITÉ
TRADITIONNELLE AUX
PROLONGEMENTS INATTENDUS

Dans le domaine de la Défense, Cegelec a notamment livré à l'Armée de terre française une troisième tranche de 158 postes de commandement projetables à forte disponibilité ainsi que des postes de garde à l'armée belge. Cegelec s'est aussi vu confier la sécurisation de la citadelle de Lille, quartier général du Corps de Réaction Rapide France (PC HRF Terre) de l'OTAN.

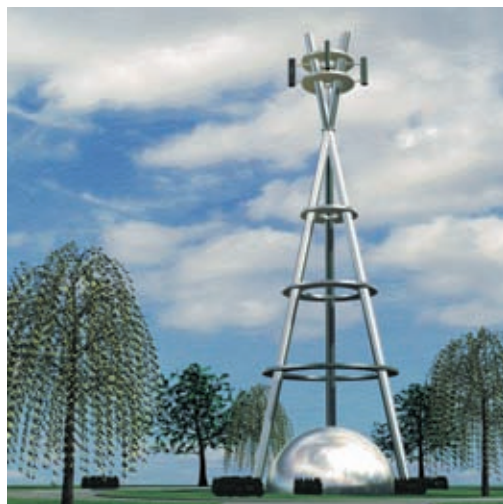
Cegelec a en outre été chargé de la modernisation du réseau Jupiter, réseau de télécommunication du Commandement stratégique.



Développement inattendu de l'activité de Cegelec avec la Défense, les stations légères de production d'eau potable (SLPEP) avaient au départ été conçues pour répondre aux besoins des forces armées. Aujourd'hui, elles intéressent de plus en plus les gouvernements et les organisations humanitaires pour répondre, à des coûts économiquement viables, aux besoins des populations déplacées ou de celles qui vivent dans des zones de stress hydrique, loin de tout réseau de distribution.

TSA TELECOM

—Avec l'acquisition de TSA Telecom, Cegelec devient le premier intégrateur de systèmes en Suisse romande.

TÉLÉCOMMUNICATIONS :
UNE OFFRE ÉLARGIE AVEC
L'INTÉGRATION DE TSA TELECOM

Dans le domaine civil, Cegelec a renforcé son offre en télécommunications, radiocommunications et équipements de sécurité, de supervision et de contrôle, avec l'acquisition, en juillet, de la société suisse TSA Telecom. Déjà présent dans la Confédération depuis plus de 25 ans, Cegelec devient ainsi le premier intégrateur de systèmes de Suisse romande et acquiert des compétences supplémentaires qui lui permettent d'élargir son offre de services et intéressent l'ensemble des clients du Groupe. C'est le cas tout particulièrement pour la réalisation de réseaux publics et privés de radiocommunication, de réseaux numériques à ressources partagées de technologies Tetra ou Tetrapol, les boucles locales sans fil (WLL) ainsi que les liaisons en tunnel ou souterraines.

17

TERTIAIRE

En 2006, Cegelec s'est vu confier la modernisation de plus d'une dizaine d'hôpitaux en France. Ils s'ajoutent aux nouveaux ensembles de prestige, hôtels et centres commerciaux, que le Groupe va équiper au Maroc et au Bahreïn, notamment. Cegelec associe maîtrise des grands projets et compétences techniques en électricité et génie climatique.

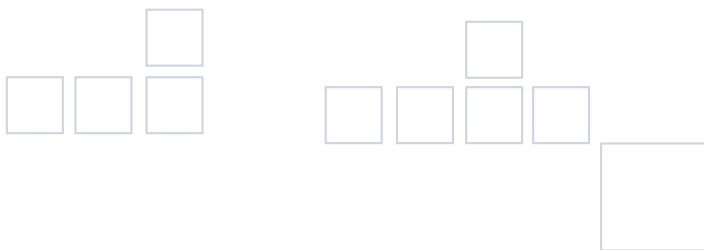


Cegelec équipe
les bâtiments
publics et privés

Tirant notamment parti, en France, du plan « Hôpital 2007 », Cegelec a continué, en 2006, à remplir son carnet de commandes avec plus d'une dizaine de contrats importants signés à Dijon, Lyon, Caen, St Quentin, Roubaix, Clermont Ferrand, Roanne, etc. Cegelec s'est aussi vu attribuer les lots Electricité et Génie climatique de l'important hôpital de Valenciennes (72 000 m²), la réhabilitation du système de sécurité incendie de l'Hôtel Dieu de Nantes ou encore la construction du centre médico-chirurgical du Mans. Au total, le Groupe s'est occupé de quelque 160 établissements durant l'année écoulée !

LES HÔTELS ET LES CENTRES COMMERCIAUX

Les hôtels sont aussi un secteur toujours dynamique, comme l'illustre l'hôtel Intercontinental de Bora Bora en Polynésie, où après le marché de la construction, Cegelec a remporté l'installation des équipements électriques, fluides et climatisation destinés aux infrastructures de thalassothérapie. Autre palace, La Mamounia à Marrakech, le plus grand complexe hôtelier du Maroc, confié aux équipes franco-marocaines de Cegelec la réhabilitation de sa climatisation. Dans ce pays, Cegelec a su profiter de sa position de



leader pour déployer une stratégie de développement dans le secteur tertiaire avec, en plus, la climatisation du complexe hôtelier Casa City Center de Casablanca et les lots techniques du futur Kempinski Royal Palace d'Agadir.

Dans le même ordre d'idées, Cegelec a conclu au Bahreïn deux contrats pour des complexes immobiliers neufs : l'ensemble des lots Energie du Bahreïn City Center, vaste centre commercial et de loisirs, et du site touristique de Lulu Island comprenant hôtels, centres d'exposition, villas, etc.

LES SIÈGES SOCIAUX

En Allemagne, le Groupe a poursuivi sa politique de sélectivité en remportant la réalisation des installations

électriques et sécuritaires (contrôle d'accès et détection incendie) du siège social de Radio Bremen, du centre logistique de la compagnie d'assurances HUK-Coburg et du complexe immobilier du Rennweg Center à Vienne pour SEB Immobilien.

En France, le futur siège de CGA-CGM, troisième acteur mondial du transport maritime par conteneurs, est considéré comme un projet phare du renouveau marseillais. Cegelec a été chargé de la totalité des installations courants forts et courants faibles dans cette tour (IGH de 137 m), élégante et futuriste.

VIENNE

—Réalisation des installations électriques et de sécurité du projet Rennweg Center (16 900 m²) à Vienne.



VALENCIENNES

—Les filiales française et belge conjuguent leurs compétences sur l'hôpital de Valenciennes au nord de la France.



LA MAMOUNIA

SYNERGIE FRANCO-MAROCAINE



Avec ses 287 chambres et suites, ses trois villas, boutiques, restaurants, salons et cuisine, le célèbre palace de Marrakech, la Mamounia, est en cours de réhabilitation. Climatisation, ventilation (VMC) et désenfumage ont été confiés à Cegelec en 2006.

« Nos équipes marocaine et française se sont associées pour assurer ce défi de taille, celles-ci se relayant 24 heures sur 24 pour permettre la réouverture de ce lieu de légende le plus vite possible », explique Patrice Barcelone, Chef de Service Grands Projets à Cegelec Paris. A la technicité et aux moyens mis en œuvre de Cegelec Paris s'ajoutent une solide implantation locale, la connaissance du client et « une réputation très favorable dans le secteur hôtelier (Kempinski, la Palmeraie, la Medina, Casa City Center, etc.) », souligne Abdellah Sabri, Directeur de Département à Cegelec Maroc.

Outre tous les avantages liés à une fertilisation croisée réussie, ce projet permettra aussi le recrutement au Maroc de collaborateurs au sein des bureaux d'étude et pour les chantiers qui, après une formation encadrée, constitueront un vivier puissant pour mener à bien d'autres projets d'envergure.

MAINTENANCE

Acteur majeur de la maintenance industrielle, tout particulièrement au Brésil, Cegelec s'est aussi imposé en France comme un leader de la maintenance en transitique. Le Groupe a également renouvelé ses contrats avec le centre spatial de Kourou. Le musée du Quai Branly à Paris lui a pour sa part confié la maintenance multi-technique de ses installations.

Cegelec se
développe sur
un périmètre
élargi

En novembre, à la suite de l'acquisition de la branche de la société Solystic dédiée à la maintenance des centres de tri postaux français, Cegelec a effectué une percée significative dans ce secteur, prenant en charge une douzaine de centres de tri de courrier de La Poste en France, qui s'ajoutent aux trois centres de tri de colis dont l'entreprise assurait déjà la maintenance.

Cegelec se positionne ainsi d'emblée comme leader du marché en forte croissance de la transitique, qui recouvre l'ensemble des opérations de transfert automatique

d'objets à des cadences extrêmement rapides. A côté des tris postaux, le Groupe assure depuis plusieurs années la maintenance des trieuses de billets pour les banques centrales, en particulier la Deutsche Bundesbank, et celle des tris à bagages de plusieurs aéroports européens, auquel celui du terminal D de Madrid Barajas est venu s'ajouter en mars.

MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Au Brésil, où Cegelec occupe une position de leader dans la maintenance industrielle avec plus de 75 contrats pluriannuels, l'activité est restée soutenue grâce au gros

MAINTENANCE

DES CENTRES DE TRI DE LA POSTE EN FRANCE



« Quand les machines de tri de courrier les plus modernes peuvent traiter jusqu'à 40 000 lettres à l'heure, la moindre interruption de fonctionnement peut avoir des répercussions immédiates sur l'acheminement du courrier », explique Bernard Klein, Responsable Grands Comptes. La maintenance corrective et préventive de ces équipements est donc un enjeu capital auquel Cegelec est confronté depuis 2006, année où le Groupe a décroché les contrats de maintenance d'une douzaine de centres de tri de courrier de La Poste en France.

« Capteurs optiques encrassés, problèmes mécaniques, le moindre grain de sel peut avoir d'importantes conséquences si le matériel n'est pas correctement entretenu », continue Bernard Klein. Il faut donc des équipes qui connaissent parfaitement des machines extrêmement sophistiquées et qui sachent allier haute technicité et astuces apprises au quotidien sur le terrain. A l'issue de l'acquisition de la division maintenance de Solystic en France en novembre 2006, Cegelec dispose, sur le seul sol français, d'une équipe de plus de 100 personnes expertes en transitique, qui couvre également des activités comme le tri à bagages ou le tri de billets de banque par exemple.

potentiel que représente le marché interne, stimulé par l'agroalimentaire, le secteur pétrolier et le secteur minier. Cegelec y a également acquis le contrat de Novartis Biociências SA dans le secteur pharmaceutique.

CEGELEC FOURNISSEUR DE DISPONIBILITÉ DANS LA DÉFENSE

De simple fournisseur de services, Cegelec est devenu fournisseur de disponibilité. C'est ainsi qu'en 2006, le Groupe a été chargé par la Marine nationale française de gérer l'entretien et la réparation du patrouilleur La Railleuse, à Papeete, et de la frégate Vendémiaire, à Nouméa et à Singapour, répondant à la volonté de réaliser cette maintenance au plus près des ports d'attache des navires. Dans les deux cas, il s'agit d'une prestation globale clés en main avec maîtrise d'œuvre et obligation de résultat.

Entreprise espagnole leader en construction navale militaire, Navantia a confié à Cegelec, en 2006, la maintenance globale de toutes ses implantations dans le sud du pays pour une durée de trois ans.

Cegelec a par ailleurs été retenu par le Contrôle général des Armées françaises pour réaliser une analyse des méthodes de maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des matériels de l'Armée de terre. Cette analyse a débouché sur des recommandations de réorganisation.

Enfin, Cegelec a élargi à l'ensemble des sites de Nexter (ex-GIAT) la maintenance qui lui avait été confiée sur un petit nombre d'entre eux.

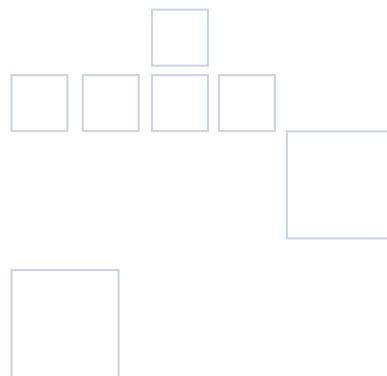
ESPACE : CEGELEC RENOUVELLE SES CONTRATS

Cegelec a réorganisé ses activités dans le secteur spatial autour de Cegelec Space, filiale de Cegelec Allemagne (CGB). En 2006, l'entreprise a renouvelé ses contrats de prestation industrielle avec Arianespace et le CNES pour le Centre spatial guyanais. Cegelec se voit confier jusqu'en 2011 la poursuite de l'exploitation et de la maintenance des systèmes fluides et mécaniques de l'ensemble de lancement d'Ariane 5, la maintenance et l'exploitation des ensembles de préparation des charges utiles (satellites), ainsi que la maîtrise d'œuvre et la gestion de la documentation technique.

Toutes activités confondues, Cegelec Space est, avec plus de 130 personnes présentes à Kourou, une des premières entreprises privées du Centre spatial guyanais.

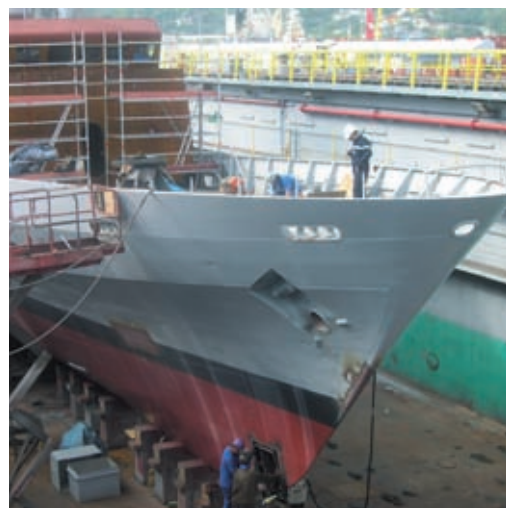
MAINTENANCE MULTI-TECHNIQUE

Après en avoir réalisé les installations électriques et la climatisation, Cegelec est aujourd'hui en charge de la maintenance multi-technique de toutes les installations du musée du Quai Branly, superbe bâtiment de 40 000 m² qui a ouvert ses portes en juin 2006. Ce contrat vient ajouter un bâtiment prestigieux à ceux que Cegelec gère déjà, comme les tours Montparnasse, Areva ou AGF à Paris.



LA RAILLEUSE

—Carénage et réparation d'un patrouilleur de la Marine nationale française



Faceo, filiale commune avec Thalès, assure pour sa part le facility management du musée du Quai Branly et a connu plusieurs succès en 2006, dont le gain de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris, en décembre. Gain d'autant plus prestigieux que le Foreign & Commonwealth Office, qui gère les ambassades britanniques, n'avait jamais encore adopté ce mode d'organisation. En 2006, de nombreuses entreprises internationales ont également confié à Faceo le facility management de leur siège social : SygmaKalon, fabricant et distributeur des marques de peinture Ripolin et La Seigneurie, en janvier ; le groupe d'édition Flammarion, qui, en juin, a chargé Faceo de l'ensemble des services généraux dont le courrier (services de presse et dépôt légal), fonction particulièrement sensible chez un éditeur qui publie environ 700 titres par an ; et ABN-Amro, 11^{ème} groupe bancaire européen, qui, outre son siège social, a confié à Faceo ses onze représentations commerciales de province. En novembre 2005, Faceo avait remporté le facility management des 150 Boutiques France Télécom, grâce à une offre spécifiquement élaborée pour les entreprises qui disposent d'un réseau de points de vente.

489, avenue Louise
1050 Bruxelles
BELGIQUE
T. +32 (0)2 642 30 00
F. +32 (0) 2 642 31 27

72, avenue de la Liberté
92739 Nanterre Cedex
FRANCE
T. +33 (0)1 55 51 40 00
F. +33 (0)1 55 51 40 01

www.cegelec.com

Cegelec
Solutions & Services

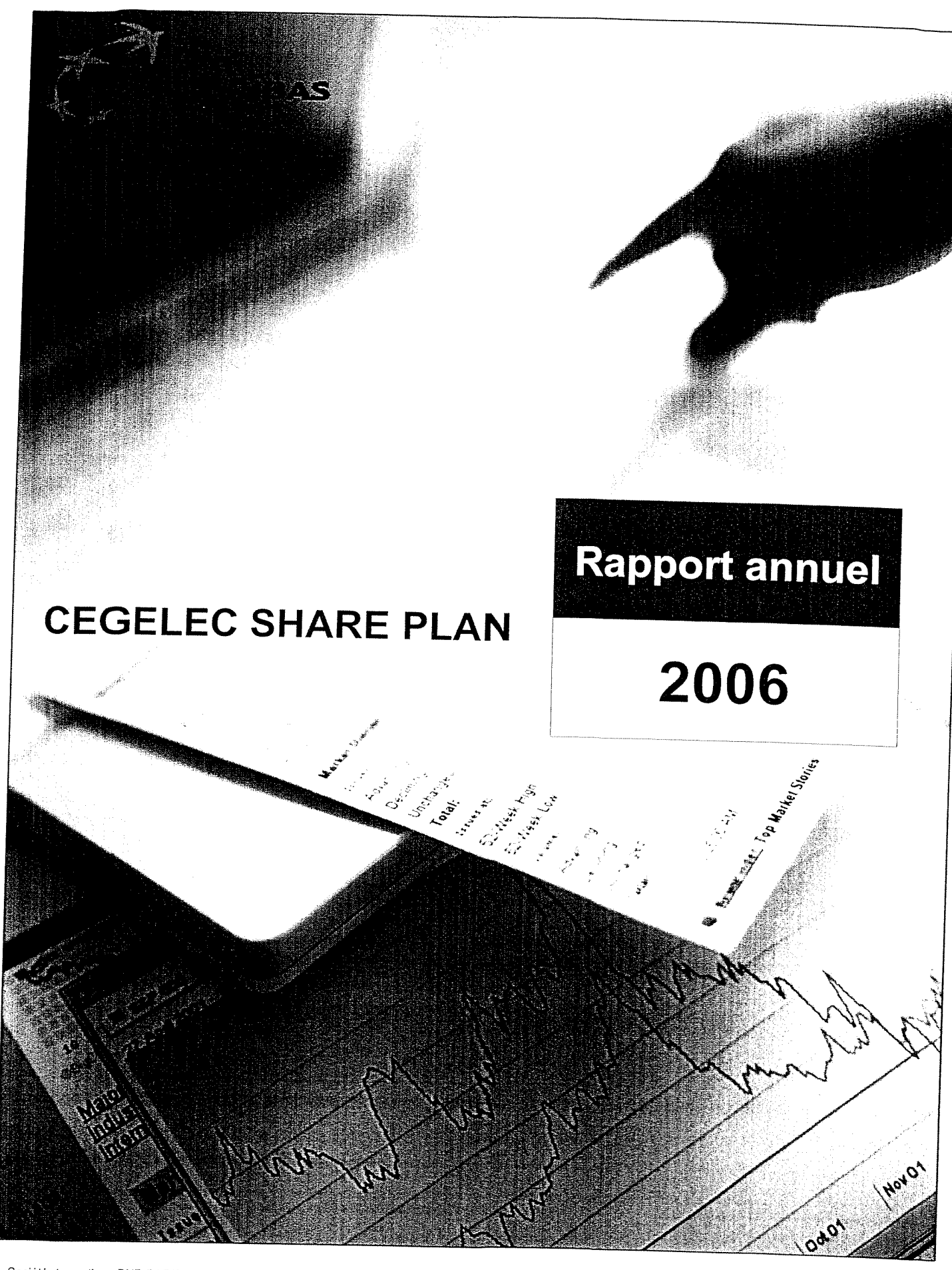


CEGELEC SHARE PLAN



Rapport annuel

2006



Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Siège social : 5 avenue Kléber - 75016 PARIS

319 378 832 R.C.S. PARIS

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Sommaire

CEGELEC SHARE PLAN

RAPPORT DE GESTION

Identification et politique d'investissement.....	3
Frais de gestion.....	6
Ventilation simplifiée de l'actif net.....	7
Tableaux d'exposition aux risques.....	8

Affectation du résultat.....	23
Résultats et autres éléments.....	24
Inventaire.....	25

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif.....	9
Bilan Passif.....	10
Hors-bilan.....	11
Compte de résultat.....	12

COMPTES ANNUELS - ANNEXE

Règles et méthodes comptables.....	13
Evolution de l'actif net.....	14
Complément d'information 1.....	16
Complément d'information 2.....	17
Ventilation par nature des créances et dettes	18
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	19
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan.....	20
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle.....	21
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation.....	22

IDENTIFICATION

Le fonds « **CEGELEC SHARE PLAN** » est classé dans la catégorie « titres non cotés de l'entreprise. ».

A ce titre, le FCPE gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme).

Composition de l'OPCVM

Depuis le 5 juillet 2006 : nouvelles allocations d'actifs

- produit actions 5 %
- produits monétaires 43 %
- titres de l'entreprise 45 %

Ces pourcentages s'entendent avec une marge de plus ou moins 5%.

Le Fonds sera investi à plus de 20 % en parts ou actions d'OPCVM.

Les OPCVM détenus dans le Fonds sont notamment les FCP à vocation générale « BNP PARIBAS TRESORERIE C » de classification « Monétaire euro », et « BNP PARIBAS ACTIONS EUROLAND C » de classification « Actions Euro ».

Les prospectus simplifiés ainsi que les rapports annuels et trimestriels de ces FCP sont à la disposition de tout porteur de part qui en fait la demande auprès de l'entreprise.

Intervention sur les marchés à terme dans un but de protection du portefeuille : NON

- changement de dénomination du gestionnaire comptable par délégation : BNP Paribas Asset Servicing est devenu BNP Paribas Fund Services France.
-

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'emploi des sommes versées dans le fonds est conforme aux dispositions du code monétaire et financier et du décret n° 89-623 du 6 septembre 1989.

Conformément au règlement du fonds, le portefeuille est composé pour moitié d'OPCVM monétaires et pour le solde, d'actions de l'entreprise.

Le fonds enregistre ainsi une performance annuelle 2006 de 106.97 %.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'O.P.C.V.M.

Conformément aux dispositions de l'article 25 du règlement de déontologie des OPCVM, nous vous informons que :

- nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe BNP Paribas.
- nous avons recouru aux OPCVM du Groupe BNP Paribas au niveau des placements monétaires.

Le suivi de la relation entre BNP PAM et les intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures, organisé par une équipe dédiée rapportant au Chief Investment Officer et au responsable du Risk Management.

Toute entrée en relation fait l'objet d'une procédure d'agrément formalisé par l'équipe dédiée de BNP PAM, afin de minimiser le risque de défaillance sur transactions, risque faible au demeurant sur les instruments des marchés réglementés ou organisés (instruments monétaires, obligataires et dérivés taux, actions en vif et dérivés actions).

Deux fois par an, l'ensemble des contreparties fait l'objet d'une procédure interne d'évaluation de leurs prestations par les équipes d'utilisateurs. Le poids accordé à chaque critère dépend de la nature du processus d'investissement concerné. Les critères retenus dans le cadre de cette procédure de sélection des contreparties sont les suivants :

1. la capacité à offrir des coûts d'intermédiation compétitifs;
2. la qualité de l'exécution des ordres;
3. la pertinence des prestations de recherche accordées aux utilisateurs;
4. leur disponibilité à discuter et argumenter leurs vues;
5. leur capacité à offrir une gamme produits et services, qu'elle soit large ou spécialisée, correspondant aux besoins de BNP PAM;
6. leur capacité à optimiser le traitement administratif des opérations.

Affectation des revenus :

réinvestissement dans le fonds.

Changements intervenus au cours du semestre :

Depuis le 5 juillet 2006 : nouvelles allocations d'actifs

- produit actions 5 %
- produits monétaires 43 %
- titres de l'entreprise 45 %

Changements intervenus au cours du semestre précédent

Le 3 avril 2006 le FCPE était diversifié

Depuis le 12 mai 2006 :

BNP PAM analyse et conserve les principaux documents ayant servi à l'évaluation interne des prestations des intermédiaires financiers. BNP PAM demande à ses intermédiaires financiers de lui adresser un rapport d'activité sur leur relation deux fois par an pour chacun des instruments négociés. BNP PAM organise des « accounts reviews » avec ses contreparties afin d'évaluer la qualité globale de la relation que BNP PAM entretient avec elles.

Dans le cadre de la gestion des OPCVM, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

Au titre de l'année 2006, ces frais de transaction, calculés globalement, se sont répartis entre les intermédiaires (frais de courtage) pour 35 %, le dépositaire pour 2,85 % et la société de gestion pour 62,15 %.

Nous vous informons enfin que le Conseil de Surveillance de votre Fonds a exercé directement les droits de vote attachés aux titres en portefeuille.

Conformément à l'article 15 du règlement de déontologie des OPCVM et aux prescriptions de l'article 322-76 du Règlement Général de l'AMF, nous vous rendons compte ci-après de notre dispositif en matière d'exercice des droits de vote et du bilan sur l'année 2006.

Exercice des droits de vote aux assemblées générales

Voter aux assemblées générales des actionnaires constitue un élément important du dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients.

L'exercice des droits de vote fait partie intégrante des processus de gestion de BNP Paribas Asset Management (BNP PAM) et nous nous engageons, en tenant compte des aspects techniques et réglementaires, à exercer les droits de vote rattachés aux valeurs des sociétés cotées détenues par les Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM).

L'application de notre politique de vote vise à promouvoir la valorisation à long terme de nos investissements. Elle encourage également la diffusion des meilleures pratiques de gouvernance et de déontologie professionnelle, le développement économique, la cohésion sociale et la protection de l'environnement. Nous nous engageons à voter dans l'intérêt exclusif de nos clients et mandants et opérons dans ce domaine en totale autonomie par rapport au Groupe BNP Paribas et à ses différents pôles d'activité ou filiales.

Cette politique énonce les principes généraux de gouvernement d'entreprise que nous encourageons, et se complète par un ensemble de lignes directrices reprenant, pour différentes catégories de résolutions, les critères reflétant ou tendant vers une bonne gouvernance et que nous soutenons, ainsi que les types de résolutions allant à l'encontre de l'intérêt des actionnaires et

auxquelles nous sommes susceptibles de voter contre ou de nous abstenir.

Enfin, les modalités pratiques liées à l'exécution des votes (analyse des projets de résolution pour les sociétés concernées, mécanismes de prise de décision, prévention et résolution d'éventuels conflits d'intérêts, transmission des instructions de vote) font l'objet de procédures spécifiques.

L'ensemble de ces documents est disponible sur notre site Internet (www.am.bnpparibas.com).

Bilan de la saison de vote 2006 (janvier à décembre)

Notre périmètre de vote était constitué de 318 sociétés détenues dans plus de 200 OPCVM.

Le choix des titres sur lesquels nous exerçons le droit de vote répond à un double objectif : concentrer nos efforts sur les positions représentant une proportion importante de nos actifs sous gestion, et participer aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles nos gestions collectives détiennent une part significative du capital.

A ce titre, notre périmètre de vote représente près de 80% de nos actifs sous gestion, et concerne 25% des valeurs détenues dans l'ensemble de nos OPCVM.

a) Au sein de ce périmètre, nous avons effectivement pu voter à 352 assemblées générales, soit :

- 234 assemblées générales où nous avons soutenu l'ensemble des résolutions proposées,
- 118 assemblées générales où nous nous sommes abstenus ou avons voté « contre » à au moins une résolution.

Zone Géographique	Nombre d'assemblées générales	Nombre de résolutions votées
France	106	1561
Europe (ex- France)	143	1381
Etats-Unis	55	549
Japon	48	609
Total	352	4100

b) Parmi les 4100 résolutions votées :

- Nous en avons soutenu près de 93%,
- Nous nous sommes abstenus ou avons voté « contre » dans 7% des cas.

Zone Géographique	Nombre de votes « pour »	Nombre d'abstentions ou de votes « contre »
France	1470	91
Europe (ex- France)	1317	64
Etats-Unis	404	145

Japon	604	5
Total	3795	305

c) Les principaux cas d'abstention ou de vote « contre » sont les suivants :

- Nomination des administrateurs (44%) – Ces cas concernent principalement des demandes de nomination d'administrateurs non-libres d'intérêts, jugés insuffisamment indépendants.
- Résolutions d'actionnaires (22%) – L'objet de la résolution est jugé contraire aux intérêts de l'actionnaire que nous représentons.
- Opérations financières (17%) – Il s'agit principalement de résolutions portant sur des demandes d'augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité pouvant aboutir à une dilution excessive des actionnaires existants.
- Nomination des commissaires aux comptes (7%) – Ceci concerne principalement des demandes de renouvellement de mandats de commissaires aux comptes sur lesquels des questions subsistent quant au niveau d'indépendance.

d) Nous avons dévié de notre politique de vote dans 5% des cas. Les principaux cas de déviation sont les suivants :

- Nomination d'administrateurs non-libres d'intérêts, contribuant à une plus grande diversité ou une meilleure représentativité des actionnaires.
- Plan de stock-options supérieurs à nos seuils indicatifs, mais en ligne avec les pratiques de place (p.ex. Etats-Unis).
- Augmentations de capital supérieures à nos seuils indicatifs, mais adéquatement justifiées par le Conseil (p.ex. projet de croissance externe).

Frais de fonctionnement et de gestion	0,30 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	
Coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissements	0,41 %
Déduction des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM	
Commission de surperformance	-
Commissions de mouvements	-
Total des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,71 %
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	-

Rapport de Gestion

Vérification simplifiée de l'Actif net

Groupe de valeurs

Pourcentage arrondi de l'actif net

	Exercice 31/12/2006	Exercice 31/12/2005
Actions et valeurs assimilées	47,81	42,75
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Bons du trésor	-	-
Autres TCN	-	-
Total TCN	-	-
Titres OPCVM	52,22	57,25
Titres FCC	-	-
Acquisitions et cessions temporaires de titres		
- à l'achat	-	-
- à la vente	-	-
Acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Opérateurs débiteurs et autres créances	-	-
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,03	-
Autres comptes financiers	-	-
Dépôts	-	-
Actif net (k€)	4 377,74	1 641,83

Rapport de Gestion

Tableaux d'Exposition aux Risques

Tableau d'exposition au risque de taux :

	Bilan (M €)	Hors Bilan (M €)	Sensibilité %	Variation (M €)
Produits de taux fixe et protection affectée				
Sous total A				
Positions de protection non affectée				
Autres positions				
Sous total B				
Produits de taux variable				
Actif net		4,38		

Tableau d'exposition au risque actions

Actions et valeurs assimilées	Bilan (M €)	Hors Bilan (M €)
Valeurs françaises	2,09	
Valeurs étrangères		

Tableau d'exposition au risque de change

Devises	Bilan (M €)	Hors Bilan (M €)
Dollar USD et CAD		
Autres		

Les tableaux d'exposition aux risques ne tiennent pas compte de l'exposition liée aux O.P.C.V.M en portefeuille

Engagement sur les marchés à terme : NEANT

Comptes Annuels

Bilan Actif

	Exercice 31/12/2006	Exercice 31/12/2005
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	4 378 982,67	1 642 249,20
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	2 093 030,00	702 137,40
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 093 030,00	702 137,40
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	2 285 952,67	940 111,80
OPCVM européens coordonnés et OPCVM français à vocation générale	2 285 952,67	940 111,80
OPCVM réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT	-	-
Fonds d'investissement et FCC cotés	-	-
Fonds d'investissement et FCC non cotés	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	28,26	116,18
Liquidités	28,26	116,18
TOTAL DE L'ACTIF	4 379 010,93	1 642 365,38

Comptes Annuels

2006 PREMIER TRIMESTRE FINANCIER - 31/12/2006

Alcatel Alcatel

	Exercice 31/12/2006	Exercice 31/12/2005
Capitaux Propres		
Capital	4 390 741,55	1 648 030,11
Report à nouveau	-	-
Résultat	-12 998,31	-6 203,70
Total des capitaux propres (=Montant représentatif de l'actif net)	4 377 743,24	1 641 826,41
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1 267,69	538,97
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 267,69	538,97
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	4 379 010,93	1 642 365,38

Mors Bilen

Comptes Annuels

Compte de résultat

	Exercice 31/12/2006	Exercice 31/12/2005
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total I	-	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-	-
Autres charges financières	-	-
Total II	-	-
Résultat sur opérations financières (I+II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-11 450,36	-6 413,63
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise	-	-
Résultat net de l'exercice (L. 214-9) (I+II+III+IV)	-11 450,36	-6 413,63
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 547,95	209,93
Acomptes versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I+II+III+IV+V+VI)	-12 998,31	-6 203,70

(*) Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise sont donnés pour information et n'entrent pas en compte dans les calculs du résultat

Règles et méthodes comptables

L'organisme s'est conformé au règlement n° 2003 – 02 du 02 octobre 2003 du Comité de la Réglementation Comptable.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Frais indirects :

Le Taux de frais de gestion indirects supporté par le FCPE au cours de l'exercice a été au maximum de 1,40 % T.T.C. de l'actif net.

METHODES DE VALORISATION DES ACTIFS

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de l'entreprise non cotés sont évalués :

COMMISSIONS INDIRECTES

Commission de souscription indirecte : néant
Commission de rachat indirecte : néant

AFFECTATION DU RESULTAT

Réinvestissement dans le fonds.

$$Va = \frac{[(9,75 \times EBITA - Efn) - 21.6\% \times (9,75 \times EBITA - Efn - 305000000)]}{N}$$

Avec :

Va : valeur unitaire d'une action (A ou B)

Efn : endettement financier net consolidé du groupe

N : nombre d'actions après conversion théorique des obligations convertibles

METHODE DE COMPTABILISATION DES REVENUS DES VALEURS A REVENU FIXE

Méthode des intérêts encaissés.

FRAIS DE GESTION

Frais directs (n'incluant pas les frais de transaction) :

Frais à la charge du fonds :

Frais de gestion administrative et comptable : 0,25 % TTC maximum

Honoraires commissaires aux comptes : 2 239,44 €

Le taux de frais de gestion fixe sur l'actif moyen de l'exercice : 0,30 %

Comptes annuels - Annexe

Evolution de l'actif net

	Exercice 31/12/2006	Exercice 31/12/2005
Actif net en début d'exercice	1 641 826,41	1 926 427,73
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.V.M.)	1 296 013,58	-
Réserve spéciale de participation	-	-
Intérêts de retard sur RSP	-	-
Intéressement	-	-
Versements volontaires	1 160 874,45	-
Abondement	135 381,82	-
Versements en apports de titres	-	-
Transferts provenant de CCB	-	-
Transferts provenant d'autres fonds	-	-
Transferts provenant d'autres sociétés de gestion	-	-
Frais premier investissement à la charge de l'entreprise	-	-
Commission d'entrée à charge salarié	-242,69	-
Rachats (sous déduction des commissions acquises à l'O.P.C.V.M.)	-326 526,70	-111 723,36
Remboursements	-319 942,48	-105 902,33
Remboursements en titres	-	-
Transferts vers CCB	-	-
Transferts vers d'autres fonds	-	-
Transferts vers d'autres sociétés de gestion	-	-
Frais de tenue de compte	-6 584,22	-5 821,03
Droits de sortie	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 095 470,30	3 426,09
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-952,40	-
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-8 000,00	-
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-308 637,59	-171 796,57
Différence d'estimation exercice N	109 257,36	417 894,95
Différence d'estimation exercice N-1	-417 894,95	-589 691,52

Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-11 450,36	-6 413,63
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice	-	-
Autres éléments	-	1 906,15
Actif net en fin d'exercice	4 377 743,24	1 641 826,41

Comptes annuels - Annexe

Complément d'information 1

Exercice

31/12/2006

Emissions et rachats pendant l'exercice comptable

Nombre de titres émis	47 156,1194
Nombre de titres rachetés	12 119,5890

Commissions de souscription et/ou de rachat

Commissions de souscription acquises à l'O.P.C.V.M.	-
Commissions de rachat acquises à l'O.P.C.V.M.	-
Commissions de souscription rétrocédées	242,69
Commissions de rachat rétrocédées	-

Valeur boursière des titres inscrits en portefeuille constitutifs de dépôt de garantie

Titres reçus en garantie	-
Titres donnés en garantie	-

Engagements reçus ou donnés

Engagements reçus ou donnés	-
-----------------------------	---

Valeur boursière des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe

Actions	-
Titres de taux	-
OPCVM	2 285 952,67
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps	-

Comptes annuels - Annexe

Complément d'information 2

Exercice

31/12/2006

Frais de gestion à la charge du fonds

Pourcentage des frais de fonctionnement et de gestion fixes TTC	(*)	-
Honoraires CLC en montant (TTC)		2 239,44
Frais de gestion administrative		9 210,92
Frais de gestion financière		-
Autres frais		-
Frais de gestion garantie		-
Frais de conseil		-
Frais d'assurance décès		-
Commissions de rétrocessions		-

Frais de gestion à la charge de l'entreprise

Honoraires CLC en montant (TTC)	-
Frais de gestion administrative	-
Frais de gestion financière	-
Autres frais	-

(*) cf Règles et Méthodes Comptables

Comptes annuels - Annexe

Ventilation par nature des créances et dettes

Exercice

31/12/2006

Ventilation par nature des créances

Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Coupons à recevoir	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	-

TOTAL DES CREANCES

Ventilation par nature des dettes

Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Honoraires CLC à la charge du Fonds	248,54
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	1 019,15
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	-
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Autres frais et charges non encore payés	-
Autres créditeurs divers	-
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-

TOTAL DES DETTES

1 267,69

Comptes annuels - Annexe

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Exercice
31/12/2006

Actif	
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	2 093 030,00
Obligations cotées	-
Obligations non cotées	-
Titres de créances	-
Actions cotées	-
Actions non cotées	2 093 030,00
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
<i>Négociés sur un marché réglementé</i>	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres titres de créances	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé</i>	-
Passif	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	-
Opérations de couverture	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	-
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Comptes annuels - Annexe

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan

	Taux Fixe	Taux Variable	Taux révisable	Autres
Actif		Néant	Néant	Néant
Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de Créances	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	28,26	-	-	-
Passif	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes Financiers	-	-	-	-
Hors-bilan	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Comptes annuels - Annexe

Verification par maturité résiduelle

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant
Dépôts	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de Créances	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de Créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	28,26	-	-	-	-
Passif	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Devise	
Actif	Néant
Dépôts	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-
Obligations cotées	-
Obligations non cotées	-
Titres de Créances	-
Actions cotées	-
Actions non cotées	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-Bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Comptes annuels - Annexe

Affectation du résultat

	Exercice 31/12/2006	Exercice 31/12/2005
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-12 998,31	-6 203,70
TOTAL	-12 998,31	-6 203,7000
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-12 998,31	-6 203,70
TOTAL	-12 998,31	-6 203,7000
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux :	-	-
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Comptes annuels - Annexe

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

	31-déc.-02	31-déc.-03	31-déc.-04	31-déc.-05	31-déc.-06
Valeur liquidative (en €)					
Parts C	10,3768	13,2444	14,9008	13,5091	27,9601
Actif net (en k €)	1 565,01	1 837,79	1 926,43	1 641,83	4 377,74
Nombre de titres					
Parts C	150 818,3614	138 759,0894	129 282,7113	121 534,4754	156 571,0058

Date de mise en paiement	EXERCICE 2004	EXERCICE 2005	31/12/2006
Distribution unitaire			
(y compris les acomptes) (en €)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire			
personnes physiques (en €)	-	-	-
Capitalisation unitaire			
Parts C	-0,05	-0,05	-0,08

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2006

3123- CEGELEC SHARE PLAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2006

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2006

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone 01 56 57 58 59
Fax 01 56 57 58 60

CEGELEC SHARE PLAN

Fonds Commun de Placement d'Entreprise
Régé par le code monétaire et financier

Société de gestion

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
5, avenue Kléber
75016 - Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les organes de direction de la société de gestion, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds Commun de Placement d'Entreprise CEGELEC SHARE PLAN, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. S'agissant d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise, il ne porte pas sur les bases de données fournies par des tiers indépendants pour l'élaboration de l'état de hors-bilan inclus dans les comptes annuels. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres non cotés de l'entreprise sont valorisés selon les méthodes décrites dans les règles et méthodes comptables. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion ainsi que du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels, étant précisé qu'en ce qui concerne le rapport de gestion notre vérification ne porte pas sur les bases de données fournies par des tiers indépendants pour l'élaboration des tableaux d'exposition aux risques.

Neuilly-sur-Seine, le 6 avril 2007

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Alain Le Barbançon



**PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE GROUPE ETRANGER
DU PERSONNEL
DU GROUPE CEGELEC**

LE GROUPE CEGELEC HOLDINGS

DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE

Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS CEDEX 15

- M. Jacques GOUNON, en qualité de Vice Président Directeur Général, Membre du Directoire de CEGELEC HOLDINGS

a décidé de créer un Plan d'Epargne Groupe réservé aux salariés des Entreprises étrangères du Groupe CEGELEC, dont la société CEGELEC HOLDINGS détient ou détiendra directement ou indirectement au moins 50 % du capital. La liste de ces sociétés, au jour de signature du présent PEG, figure en annexe.

Chaque société entrant dans le périmètre du groupe pourra adhérer au présent plan par acte unilatéral.

Une Société qui sort du périmètre du Groupe au sens de l'alinéa précédent, entraînera de plein droit son retrait du Plan à la date de sortie du périmètre. Les salariés de cette entreprise ne pourront plus effectuer de versements à compter de cette date. Ils pourront cependant conserver leurs avoirs détenus jusque là dans les Fonds du Plan d'Epargne.

4

Cegelec Holdings
Société par actions simplifiée
au capital de 80.001.500 euros
Siège social : Tour Maine Montparnasse,
33 avenue du Maine - 75755 Paris Cedex 15
RCS Paris B 421 319 591

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent Plan d'Epargne d'Entreprise Groupe (P.E.G.) a pour objet :

- ♦ de permettre aux salariés des sociétés qui ont adhéré au P.E.G., désignées ensemble ci-après par le terme « Entreprise », de participer avec l'aide de celles-ci à la constitution d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières;
- ♦ de déterminer les conditions d'utilisation du P.E.G. conformément aux dispositions légales et de fixer la nature et les modalités de gestion de leurs droits.

ARTICLE 2 - BENEFICIAIRES - CONDITIONS D'ADHESION

Tout salarié peut adhérer au P.E.G. à condition de compter au moins 3 mois d'ancienneté dans l'Entreprise.

De plus, les anciens salariés ayant quitté l'Entreprise à la suite d'un départ en retraite ou en préretraite, pourront continuer à effectuer des versements au P.E.G. à condition d'être toujours porteurs de parts.

Dans les entreprises (société mère et / ou filiale) dont l'effectif habituel comprend au moins un et au plus cent salariés, les chefs de ces entreprises, ou, s'il s'agit de personnes morales, leurs présidents, directeurs généraux, gérants ou membres du directoire, peuvent également participer au PEG.

ARTICLE 3 - ALIMENTATION DU P.E.G.

Il est convenu que le compte de chacun des bénéficiaires au Plan d'Epargne Groupe est alimenté :

- Par les versements volontaires qu'ils effectuent.
Un minimum de 100 Euros par an est exigé.

A l'occasion de l'ouverture du capital de CEGELEC HOLDINGS à ses salariés, les versements volontaires effectués sur le FCPE CEGELEC SHARE PLAN feront l'objet du versement d'une prime versée par l'Entreprise à hauteur de 140 % des versements et dans la limite de Euros 140 bruts.

L'Entreprise prend également à sa charge la commission d'entrée sur l'ensemble des FCPE proposés et les frais de tenue de comptes individuels des participants.

ARTICLE 4 - FORMALITÉ D'ADHESION

Les bénéficiaires participant au plan et remplissant la condition d'ancienneté ci-dessus souscrivent un bulletin d'adhésion qui leur est fourni sur simple demande, par le Service du Personnel en même temps que le texte du présent plan.

Sur ce bulletin, le souscripteur mentionne son identité, sa qualification, son adresse, ainsi que la nature et le montant des versements qu'il est disposé à effectuer, compte tenu des dispositions du présent Plan d'Épargne Groupe.



ARTICLE 5 - EMPLOI DES SOMMES VERSEES AU PLAN D'EPARGNE GROUPE

Les sommes versées dans le Plan d'Epargne Groupe doivent être investies en parts de Fonds Commun de Placement, dans un délai de quinze jours à compter soit du versement de celles-ci par les bénéficiaires ou de la date à laquelle elles sont dues aux bénéficiaires par l'entreprise.

Les fonds communs de placement proposés aux bénéficiaires comme support de placement répondent aux conditions fixées par l'article L 214-39 du Code Monétaire et Financier.

Les sommes seront investies sur le Fonds Commun de Placement Individualisé de Groupe intitulé **"CEGELEC SHARES PLAN"** qui est classé dans la catégorie **FCPE investi en titres non cotés de l'entreprise**. A ce titre, le FCPE est principalement investi en actions non cotées CEGELEC HOLDINGS et en obligations non cotées convertibles en actions non cotées CEGELEC HOLDINGS.

Le Gérant de ce Fonds est

BNP PARIBAS GES
5 Avenue Kléber
75798 PARIS CÉDEX 16

et le Dépositaire

BNP PARIBAS Securities Services
3, rue d'Antin
75009 PARIS.

ARTICLE 6 - TENUE DES COMPTES DES SALARIES

Les versements du Plan d'Epargne Groupe sont portés au crédit des comptes individuels ouverts au nom des salariés dans les livres de BNP Paribas Epargne Entreprise, qui reçoit de l'entreprise tous les éléments nécessaires à la tenue de ces comptes.

Les frais de tenue des comptes individuels sont à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 7 - CAPITALISATION DES REVENUS

La totalité des revenus du portefeuille collectif est obligatoirement réemployée dans le Fonds Commun de Placement d'Entreprise et ne donne lieu à aucune répartition entre les porteurs de parts.

ARTICLE 8 - INDIVIDUALISATION ET EXIGIBILITÉ DES DROITS DES BENEFICIAIRES

Les droits de chaque bénéficiaires sont individualisés par inscription à son nom du nombre des parts du Fonds Commun de Placement Entreprise correspondant au montant de ses droits.

Sous réserve des exceptions prévues ci-dessous, ces droits sont indisponibles et le rachat des parts ne peut donc être demandé pendant un délai de cinq ans. Ce délai court à compter du premier jour du quatrième mois de l'exercice social de l'entreprise au cours duquel l'acquisition de parts a été effectuée.



Le rachat des parts peut être demandé de façon anticipée lors de la survenance de l'un des événements suivants :

1. mariage de l'intéressé,
2. naissance, ou arrivée au foyer en vue de son adoption, d'un troisième enfant, puis de chaque enfant suivant,
3. divorce, lorsque l'intéressé conserve la garde d'au moins un enfant,
4. invalidité de l'intéressé ou de son conjoint,
5. décès de l'intéressé ou de son conjoint,
6. cessation du contrat de travail,

Les cas de déblocages seront contrôlés localement par les filiales de CEGELEC HOLDINGS.

ARTICLE 9 - CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément à l'article L 214-39 du Code Monétaire et Financier français, le Conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement Entreprise constitué conformément aux dispositions du règlement intérieur du Fonds, est obligatoirement réuni chaque année pour l'examen du rapport sur les opérations du Fonds et des résultats obtenus pendant l'année écoulée.

Aucune modification du règlement intérieur d'un Fonds ne peut être décidée sans l'accord du Conseil de Surveillance.

ARTICLE 10 - INFORMATION DES BENEFICIAIRES

Indépendamment de la publicité prévue pour le présent plan par l'Article 14 ci-après, ainsi que du rapport présenté chaque année au Conseil de Surveillance de chaque Fonds Commun de Placement Entreprise, conformément aux dispositions de l'Article 10 ci-dessus, toute répartition, ou acquisition, au profit des membres du personnel donne lieu à la remise, à chaque bénéficiaire, d'une fiche indiquant :

- ♦ le montant des droits attribués à l'intéressé,
- ♦ l'organisme auquel est confiée la gestion de ces droits,
- ♦ la date à partir de laquelle lesdits droits seront négociables ou exigibles,
- ♦ les cas dans lesquels ils peuvent être exceptionnellement liquidés ou transférés avant l'expiration de ce délai,

ARTICLE 11 - BENEFICIAIRES AYANT QUITTE L'ENTREPRISE

Lorsqu'un bénéficiaire quitte définitivement l'Entreprise, et que tous ses droits sont disponibles, ceux-ci doivent être, au gré de l'intéressé, soit liquidés, soit maintenus dans le fonds commun.





Tout bénéficiaire quittant l'entreprise recevra un état récapitulatif de l'ensemble de ses avoirs détenus au titre du présent plan.

Les frais de tenue des comptes cessent d'être à la charge de l'Entreprise à l'expiration du délai d'un an, après la mise en disponibilité des droits acquis par les salariés qui l'ont quittée, y compris pour les retraités; ces frais incombent dès lors aux porteurs de parts concernés.

En cas de changement d'adresse, il appartient au bénéficiaire d'en aviser l'Entreprise en temps utile.

Lorsqu'un bénéficiaire ne peut plus être atteint à la dernière adresse indiquée par lui un an après le déblocage, ses droits sont conservés dans le Fonds jusqu'au terme de la prescription (30 ans).

Au terme de la prescription trentenaire, la Société de gestion procède à la liquidation des parts non réclamées et en verse le montant au Trésor Public.

ARTICLE 12 - LITIGES

L'Entreprise s'efforcera de résoudre, dans son cadre interne, les litiges afférents à l'application du présent plan.

ARTICLE 13 - DURÉE DU PLAN

Le présent plan est conclu pour une durée de 5 ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Au-delà de cette période de 5 ans, le plan pourra être dénoncé avec une information préalable 3 mois avant la date de dénonciation effective.

ARTICLE 14 - PUBLICITÉ

Le présent plan sera affiché dans chaque Entreprise du Groupe et porté à la connaissance de chaque salarié.

Paris, le 13 août 2001.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a long, sweeping stroke.



72, avenue de la Liberté - 92739 Nanterre Cedex - T. 33 (0)1 55 51 40 00 - F. 33 (0)1 55 51 40 01
www.cegelec.com

**AVENANT N°1 DU 19 AVRIL 2006
AU PLAN D'ÉPARGNE GROUPE INTERNATIONAL DU GROUPE CEGELEC**

Le Groupe CEGELEC HOLDINGS

Dont le Siège Social est situé : 72, avenue de la Liberté
92739 NANTERRE Cedex
France

Représentée par :

Monsieur Claude DARMON – En qualité de Président

Le Plan d'Epargne Entreprise International octroyé le 13 Août 2001 est modifié comme suit :

L'ARTICLE 3 : ALIMENTATION DU P.E.G.I est modifié comme suit :

Il est convenu que le compte de chacun des bénéficiaires au Plan d'Épargne Groupe International est alimenté :

- Par les versements volontaires qu'ils effectuent.
Un minimum de 120 € par an.

A l'occasion de l'ouverture du capital de Cegelec Holding, à ses salariés, les versements volontaires effectués sur le FCPE «CEGELEC SHARE PLAN», feront l'objet du versement d'une prime versée par l'Entreprise à hauteur de 100 % des versements dans la limite de € 120 bruts.

L'Entreprise prend également à sa charge la commission d'entrée sur le FCPE proposé et les frais de tenue de compte individuels des participants.

L'ARTICLE 5 : EMPLOI DES SOMMES VERSEES AU PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL est modifié comme suit :

Les sommes versées dans le Plan d'Epargne Groupe International doivent être investies en parts de Fonds Commun de Placement, dans un délai de quinze jours à compter soit du versement de celles-ci par les bénéficiaires ou de la date à laquelle elles sont dues aux bénéficiaires par l'Entreprise.



Le fonds commun de placement proposé aux bénéficiaires comme support de placement répond aux conditions fixées par l'article L 214-39 du Code Monétaire et Financier français.

Les sommes seront investies sur le Fonds Commun de Placement Individualisé de Groupe intitulé «**CEGELEC SHARE PLAN**» qui est classé dans la catégorie FCPE investi en titres non cotés de l'entreprise. A ce titre, le FCPE est principalement investi en actions non cotées CEGELEC HOLDING.

La Société de Gestion de ce Fonds est :

dont le Siège Social est situé :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

5, avenue Kléber
75798 PARIS CÉDEX 16

et le Dépositaire :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

dont le Siège Social est situé :

3, rue d'Antin
75002 PARIS

Il est ajouté un Article 15, comme suit :

ARTICLE 15 – Nouvelle souscription :

Une nouvelle souscription dans le FCPE «CEGELEC SHARE PLAN» est organisée en Juin 2006. A l'issue de cette opération le FCPE «CEGELEC SHARE PLAN» sera fermé à tout versement.

Nanterre, le 19 Avril 2006

Claude DARMON
Président



**AVENANT N°2 DU 7 AOÛT 2007
AU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE GROUPE INTERNATIONAL
DU PERSONNEL DU GROUPE CEGELEC**

La Société CEGELEC HOLDINGS

DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE

Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS CEDEX 15

Il est ajouté le texte suivant :

La Société CEGELEC HOLDINGS

DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE

72, avenue de la Liberté
92739 NANTERRE Cedex

a pris le nom de CEGELEC SAS au 1^{er} juin 2006

L'ARTICLE 3 : ALIMENTATION DU PEGI, est complété comme suit :

Il est entendu que les versements volontaires, en dehors des périodes de souscription qui seront définies par voie d'avenant, ne sont pas autorisés dans le FCPE d'actionnariat "Cegelec Share Plan".

L'ARTICLE 15 est modifié comme suit :

Une nouvelle souscription dans le FCPE "Cegelec Share Plan" est organisée en octobre 2007, uniquement par apport de cash.

Les versements volontaires ne pourront être inférieurs à 120 € et donneront lieu à un abondement de 100% dans la limite de 120 € bruts.

A l'issue de cette opération le FCPE "Cegelec Share Plan" sera fermé à tout versement et à tout arbitrage.

Nanterre, le 7 août 2007

Claude DARMON
Président